

Le développement social local face aux exigences de l'environnement

tef travail
emploi
formation

n°5/2005

Revue éditée par le Centre de Sociologie du Travail, de l'Emploi et de la Formation (**tef**) de l'Université Libre de Bruxelles.

(Titre précédent : *Critique Régionale - Cahiers de Sociologie et d'Économie Régionales*).

Rédaction - Administration :

travail emploi formation - tef
rue de Bruxelles, 39
B-1400 Nivelles

Tél. : 067/21.79.51 - 02/650.91.14
Fax : 067/21.79.53 - 02/650.91.18
Email : tef@ulb.ac.be

La revue n'est disponible que sous forme électronique à l'adresse :
<http://www.ulb.ac.be/socio/tef>

Les articles publiés n'engagent que leur(s) auteur(s).
Copyright TEF

Le développement social local face aux exigences de l'environnement

SOMMAIRE

Éditorial Le développement social local face aux exigences de l'environnement <i>Mejed HAMZAOUI</i>	7
Développement durable : construire des mondes communs <i>Marc MORMONT</i>	11
Le développement durable ; rupture ou continuité <i>Bernard KALAOKA</i>	27
Amélioration du cadre de vie et renforcement de la cohésion sociale dans les quartiers populaires : vers une implication «active» des habitants ? <i>Mejed HAMZAOUI</i>	37
Le Gambit des plans sociaux intégrés <i>Alain ANCIAUX</i>	49

ÉDITORIAL

Le développement social local face aux exigences de l'environnement

par Mejed HAMZAOUI

Le Congrès européen en travail social¹, organisé par le réseau CEFUTS (Certificat Européen de Formation Universitaire en Travail Social)², a consacré ses travaux au thème du «développement social face aux exigences de l'environnement».

L'objet d'étude porte sur l'environnement: celui-ci devient une préoccupation importante et oblige à introduire des problématiques des sciences environnementales et des politiques publiques en développement durable (ou développement soutenable) dans le champ du travail social.

En effet, cette préoccupation permet d'envisager la personne, sa situation et ses besoins en relation avec son environnement, ce dernier terme étant utilisé dans son sens le plus large : environnement humain, espaces (rural, urbain, banlieue, rue), territoires et milieux de vie.

Les travailleurs sociaux sont par exemple confrontés de plus en plus dans leur pratique quotidienne à des situations engendrées par l'exclusion, telles la taudisation, les résidences dans les campings, les personnes sans domicile fixe entre autres. Leurs interventions dans de telles situations appellent de leur part une prise en compte non seulement de la dimension sociale mais également économique et environnementale.

Le lien entre sciences de l'environnement et sciences sociales s'avère dans ce cadre des bases de réflexion et d'analyse au départ de nouvelles perspectives pour le travail social actuel et futur³.

Ce Congrès nous a permis d'envisager les différentes facettes du champ du travail social à travers une préoccupation environnementale et de développement durable.

Dans ce numéro⁴ de *Travail-Emploi-Formation*, deux articles abordent la question de développement durable dans sa dimension sociale et environnementale (Bernard Kalaora et Marc Mormont). Les deux autres contributions analysent d'une part la problématique de l'implication des

1. Les 3, 4 et 5 juillet 2002 à Charleroi.

2. Depuis 1989, l'Institut des Sciences du travail de l'Université Libre de Bruxelles est membre d'un réseau d'universités européennes. Ce réseau regroupe les universités suivantes : Pedagogische Hochschule de l'université de Freiburg (Allemagne), Universidad de Zaragoza (Espagne), Université de Picardie Jules Verne à Amiens, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université Jean Monnet à Saint Etienne, Université de Toulouse le Mirail et Université de Bordeaux II (France), Université de Trento (Italie). Ce réseau est coordonné par l'IEAS (Institut Européen Interuniversitaire de l'Action Sociale de Marcinelle).

3. L'Institut Européen Interuniversitaire de l'Action Sociale «IEAS» avait publié un document à ce sujet : «Sciences environnementales et travail social», Charleroi/Marcinelle, 1998.

4. Nous tenons à remercier l'IEAS et l'Institut des Sciences du Travail de l'ULB pour l'autorisation de publier certaines interventions.

habitants dans des projets d'amélioration du cadre de vie et de cohésion sociale (Mejed Hamzaoui) et d'autre part une typologie des stratégies employées dans le champ du travail de proximité (Alain Anciaux).

* **Bernard Kalaora** nous propose une analyse réflexive sur la continuité ou la discontinuité de développement durable. Cet article clarifie la situation et le concept de développement durable à partir d'une analyse des enjeux théoriques et des formes de gouvernementalité. Enjeux qui se résument à une question préalable : en quoi le registre du développement durable est-il différents de celui, classique, du développement ?

* **Marc Mormont** développe quelques exemples contrastés (gestion de la nature, déchets nucléaires, gestion des rivières) pour montrer que le développement durable pose la question centrale des mondes communs dans lesquels nous voulons vivre. Il insiste sur le fait que ces mondes communs mélangent continuellement des valeurs sociales et des faits techniques et scientifiques voire naturels. Cela indique la voie de ce que serait une pédagogie renouvelée tant des sciences que du travail social.

* **Mejed Hamzaoui**, à travers l'analyse des initiatives locales qui favorisent l'implication des habitants de quartiers populaires, tente de montrer que la rhétorique de l'implication reste avant tout de l'ordre des changements souhaités.

* Partant d'un inventaire des projets de «Plans Sociaux Intégrés» en Brabant wallon (rebaptisés «Plan de prévention de Proximité») et des stratégies possibles employées par les trois acteurs sociaux (décideurs, coordonnateurs et travailleurs de première ligne), **Alain Anciaux** identifie les stratégies opposées entre les acteurs et opère le glissement de l'intervention des travailleurs de première ligne de la «stratégie de conscientisation» à la «stratégie de rationalisation» pour renforcer la dimension sécuritaire de l'action sociale de proximité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE : CONSTRUIRE DES MONDES COMMUNS

Marc MORMONT
«Socio Economie Environnement Développement»
Fondation Universitaire Luxembourgeoise
Arlon (Belgique)

1. ENVIRONNEMENT ENTRE DEUX RÉDUCTIONS

La thèse que je voudrais défendre devant vous s'inscrit en faux contre une double illusion ou une double réduction. La première réduction est celle, assez profondément ancrée, que l'environnement ce sont des questions de pollution ou de nature. C'est au fond l'idée des écologistes classiques qui voudrait une réforme (plus ou moins radicale) de la société pour que soient respectées les contraintes ou les exigences de la nature. C'est une thèse qui convient bien aux sciences de la nature et e l'ingénieur, A qui d'autre en effet demander de fixer ces limites ? Cette thèse suppose l'idée d'une nature extérieure, donnée...

Une seconde réduction est, symétriquement, celle qui ferait des questions d'environnement un simple symptôme d'une crise ou d'un malaise social. C'est sans doute la thèse qui a longtemps été préférée par les sociologues et les philosophes. Pour eux la nature est projection de l'humain, effet de représentation ou encore construction sociale ou culturelle. Dans cette perspective, le centre se trouve dans le monde social et dans les choix de valeurs auxquelles nous référons notre action humaine et pour laquelle la nature est de l'ordre du moyen, de l'espace où réaliser nos buts.

Ma thèse est au contraire qu'on ne peut pas et qu'on ne peut plus séparer vivre en société et vivre en nature : la question environnementale c'est précisément cette impossibilité à encore séparer nature comme réalité (contraignante par les limites externes qu'elle nous impose) et nature comme construit (intéressante par les opportunités qu'elle nous crée) et que parallèlement il est impossible de séparer la société comme projet humain de la société comme incarnation dans un milieu physique qui

n'est pas totalement maîtrisé. Nous sommes donc amenés à penser ensemble ce double mouvement.

Je commencerai par un exemple simple. Je me suis pendant un certain temps intéressé au phénomène NIMBY ; Le «nimby» c'est un peu un fétiche pour tous ceux qui s'intéressent aux questions politiques de l'environnement. Les mouvements d'opposition qui surgissent contre telle implantation d'une décharge, d'une entreprise, d'une autoroute, ces mouvements sont en effet la pierre de touche des deux réductions dont je vous parlais en commençant. Le terme «not in my backyard» a été inventé par ceux qui ne voulaient voir dans ces mouvements qu'un symptôme. Quand des riverains s'opposent au tracé d'une route qui vient perturber leur «environnement», les qualifier de nimbyistes, c'est évidemment les réduire à des opposants qui ne défendent que leur intérêt égoïste, leur quiétude (parfois chèrement acquise). Dans cette visée réductrice il suffirait alors de plus de raison scientifique et politique pour résoudre le problème, bref pour leur faire entendre raison. On a alors imaginé des procédures, bien utiles d'ailleurs, qui cherchent à combiner une rationalisation technique des choix (on fait des études d'incidences, on emploie des méthodes multi-critères, on évalue de manière pluridisciplinaire des «alternatives»...) et une rationalisation politique des procédures de choix (on informe, on consulte, on se concerta entre représentants locaux, élus, administrations de différents niveaux), bref on cherche le meilleur compromis et c'est tant mieux.

Mais les phénomènes Nimby ne se limitent pas aux problèmes de voisinage et de paysage. On a vu des mouvements similaires se constituer sur des problèmes autres. Contre l'implantation de centres de réfugiés ou de demandeurs d'asile. Ici aussi on peut faire une réduction facile à une sorte de xénophobie latente. Mais aussi, dans un quartier d'une commune (dont le nom évoque une grande bataille perdue par nos amis français) contre l'implantation d'une crèche dans un quartier résidentiel. Nouvelle preuve de l'égoïsme de ceux qu'un trafic de quelques voitures matin et soir serait venu perturber... En un sens on est aux limites presque ridicule du phénomène, au point où les justifications de l'action apparaissent dérisoires ou futiles...Il serait donc facile, à partir de ces exemples caricaturaux, de réduire ces actions à des symptômes d'un simple malaise social.

On peut remarquer qu'il est possible de passer à l'autre réduction pour traiter de ces questions. On peut par exemple être tenté de les ramener à des questions de nature. On peut mesurer le bruit, le modéliser et tâcher d'objectiver ses nuisances en mesurant les effets sur le sommeil,

sur la santé, sur le bien-être. J'ai vu récemment qu'on cherchait même à définir des distances «normales» à respecter entre des zones d'habitat et des sources de mauvaises odeurs. Ici on réduit l'homme à sa dimension physique, au simple rôle de capteur, sans voir que bruit, odeurs et nuisances forment des dimensions d'un espace vécu, perçu, représenté et partagé bref d'un espace socialisé...

En fait l'action réelle échappe constamment à ces deux réductions.

En fait ces phénomènes Nimby ont constitué de puissants agents de transformation de nos politiques publiques. Je me plais toujours à rappeler que les premiers phénomènes Nimby sont apparus en Belgique à la périphérie rurale et qu'ils ont suscité des réformes significatives de nos processus de décision. Je rappelle en effet souvent à mes étudiants que c'est dans les années septante, et en milieu rural, que des premières oppositions structurées (du genre Nimby avant la lettre) à des projets se sont développées. Les gens s'opposaient alors à des projets plus ou moins grandioses de «villages de vacances» ou de «centres touristiques» venus de l'extérieur. C'était au moment de la fusion des communes, soit un moment où des «formes» de vie politique nouvelles étaient imposées à des gens habitués à résoudre leurs problèmes à l'échelle du village. Voilà qu'on leur imposait des structures nouvelles, sensément plus rationnelles. Et voilà qu'en même temps s'imposaient aussi à eux des projets immobiliers dont il ne voyait pas vraiment l'intérêt pour eux...mais qui allaient bouleverser leurs espace de vie C'est pour répondre à ces oppositions qu'un ministre a alors imposé une procédure de consultation et de concertation avec les populations locales, procédure qui a servi de modèle pour la législation qui viendra plus tard en application d'une directive européenne sur les études d'impact.

Ces mouvements d'opposition, il est aussi facile de le montrer, n'ont pas qu'une dimension locale et égoïste ou privée, ni dans leurs modalités d'action, ni dans leurs effets. Dans leurs modalités d'action d'abord ils révèlent à qui veut les observer une nouvelle capacité d'action des citoyens qui sont capables de fédérer une série d'actions locales, d'accumuler de l'information technique et scientifique. Disparaissant ici, ils réapparaissent là-bas sur d'autres terrains et d'autres thèmes. Leur caractéristique, assez agaçante pour nos organisations politiques, est qu'il n'obéissent à aucun clivage, ne s'inscrivent dans aucun cadre idéologique précis,, mais se centrent toujours sur des enjeux concrets. Mais surtout au plan des effets de ce style d'action, ce sont des mouvements qui pèsent aujourd'hui sur des choix techniques et politiques. Leur caractéristique principale est d'aller au-delà du local sans quitter le concret. J'aime prendre l'exemple d'«Eaux et Rivières de Bretagne» : cette association qui cherche

à protéger la qualité des eaux de surface (il n'y a pas d'eaux souterraines en Bretagne...) réussit à fédérer les intérêts des consommateurs (privés d'une eau de qualité suffisante) et ceux des naturalistes (privés de pêche à la ligne ou d'autres aménités). Elle s'attaque d'abord aux producteurs d'eau, puis aux agriculteurs qui sont la principale source de pollution. Mais des agriculteurs ils ont l'audace de remonter vers le gouvernement français et, avec l'aide des distributeurs d'eau, de lui intenter un procès pour la raison que la politique agricole nationale continue à soutenir le développement de l'élevage intensif en Bretagne. Ils mettent ainsi en question à la fois une technique et une politique.

Pour dire bref je dirais que si ce sont des actions «nimbyistes» elles ne le sont que dans la motivation de départ, dans l'intérêt immédiat et concret qui fait le départ de l'action. mais la dynamique de cette action les conduit jusqu'aux plus hautes sphères des choix politiques et techniques.

Reste que nous ne disposons pas pour autant de quoi interpréter ces mouvements ? Ils ne sont pas que des revendications sociales qui se cacheraient derrière la défense de l'environnement, mais ils ne sont pas non plus des défenses d'une nature à préserver. L'exemple de Eaux et Rivières de Bretagne indique bien cet aller et retour continu et indécis entre des biens de nature et des enjeux techniques et politiques.

La question, telle qu'elle est posée par ce type d'action, est finalement la suivante. Que vaut une politique agricole qui a pour effet de rendre l'eau imbuvable dans une région ? La volonté de nourrir tout le monde à bas prix vaut-elle obligation de ne plus boire que de l'eau minérale et de ne pêcher que des poissons immangeables ? Que vaut une politique de transports quand elle oblige des milliers de gens à fuir ou à s'enfermer dans des maisons isolées de leur environnement immédiat ? Ces questions sont brutales mais elles ne sont pas rhétoriques, car elles mettent en évidence les tensions et les contradictions qui surgissent entre des processus de rationalisation tous sensés rendre le monde plus vivable et les mondes réels, appropriés, que ces mêmes processus rendent invivables.

La question est alors de savoir quel est le monde commun dans lequel ces contradictions et ces tensions peuvent être pensées et arbitrées.

2. DÉVELOPPEMENT ?

Pour interpréter cette réalité nouvelle, il me semble qu'il faut nécessairement de nouveaux angles de pensée. Nous avons, depuis plusieurs siècles sans doute, élaboré une manière de penser le monde qui fait du monde social notre premier monde. Nous pensons en effet que notre devenir est intimement et essentiellement lié à ce monde –là. Dans cette vision le politique est central, c'est en quelque sorte le centre nerveux d'une machinerie sociale qui se laisse analyser en termes de mécanismes, de processus, de forces agissantes ou de flux d'informations. Dans cette vision, le contrôle (et la possibilité même du contrôle) est au cœur. Nous postulons donc la possibilité d'une action sur l'action, mais d'une action informée et capable d'anticiper ses conséquences, donc d'un lieu où l'on puisse élaborer cette in-formation de l'action. Dans cette optique l'écologie et les problèmes d'environnement sont effectivement un nouveau problème, mais ce problème peut, pour beaucoup, être pensé avec les outils traditionnels ? C'est une nouvelle revendication qui peut se légitimer d'un certain nombre de dégâts avérés, de menaces sérieuses, mais qui peuvent être traités comme les autres. Il suffit alors de trouver les bons experts, d'inventer les bonnes technologies, de mettre en forme les bonnes législations ou les bonnes incitations à «préserver» l'environnement.

Le développement durable, c'est me semble-t-il, exactement cette utopie. Il devrait être possible, moyennant les bonnes connaissances et les vraies valeurs, de dessiner une trajectoire qui permette d'intégrer les exigences de l'environnement avec celle du développement. Nous sommes dans ce que nous appelons la modernisation écologique qui prétend réaliser, à propos de la nature, le même infléchissement que celui que nous avons opéré au 20^e siècle avec la question sociale. Permettez-moi donc de revenir pour un moment un siècle en arrière.

Le capitalisme libéral du 19^e siècle disposait aussi d'un modèle idéal, celui du libéralisme associé au progrès technique. Ce qu'il oubliait et niait c'est la part du travail humain. Il a fallu des décennies pour que le système infléchisse sa trajectoire et réintègre cette réalité du travail, il a fallu quelques générations sacrifiées pour que se constitue un nouvel équilibre dynamique qui prenne en compte, économiquement et politiquement cette dimension vitale du travail. On sait bien que cet infléchissement de la trajectoire de nos sociétés a imposé de nouvelles catégories de pensée, de nouvelles formes de représentation et de nouveaux mécanismes de régulation.

Nous n'en prendrons comme exemple que ceux de la sécurité (et du droit à la sécurité) et de l'assurance collective face aux risques (Ewald, 1986, L'Etat-Providence, Paris : Grasset). La question des risques professionnels a profondément modifié les structures profondes de nos sociétés tant dans ses catégories de pensée (risque prévisible, droit à la sécurité) que les mécanismes de traitement politique. Il fallait trouver une manière de vivre avec ces risques et pour cela modifier l'idée même de citoyenneté. Il me para t intéressant de noter que le traitement du risque professionnel a fait l'objet à la fois d'une rationalisation (évaluation des risques, des dommages, mécanismes d'assurance) et d'un autre processus (généralement appelé négociation) par lequel le risque réel reste attaché de manière forte à des métiers, des rapports de personne, des formes d'autorité propres à l'entreprise. Le monde commun de la société industrielle qui s'est construite autour de la résolution de la question sociale, ce monde commun, de quoi est-il fait ?

Durkheim, qui en un sens a été le promoteur et le penseur de la révolution industrielle, rédigea en 1913 une seconde préface à «La Division du Travail Social», seconde préface parfois citée mais rarement analysée comme telle. Or prenant sans doute en compte les mouvements historiques qui avaient pris forme depuis vingt ans (l'ouvrage avait été écrit en 1893) il ne se contente pas légitimer avec force le syndicalisme (les organisations professionnelles). Il ajoute à son analyse quelque chose qui me para t essentiel quand il les justifie. Il écrit en effet clairement qu'il n'appartient pas à l'Etat de régler les relations professionnelles, ceci revient à la négociation entre les «corporations» (il entend bien les syndicats patronaux et ouvriers). Les raisons qu'il donne méritent attention. La première raison est pour lui une raison cognitive : l'Etat ne sait pas et ne peut pas savoir ce qu'il en est exactement du travail concret, des conditions de travail, des formes d'organisation qui peuvent le rendre efficaces et humainement acceptables. Seuls peuvent le savoir ceux qui sont au plus près du travail lui-même. Il doute donc très explicitement d'une sorte de science du travail qui serait capable de rendre compte de ce que peuvent faire hommes et machines dans leurs agencements. Cette raison est forte et doit nous faire réfléchir. La seconde raison est que la norme qui peut découler de la négociation ne peut avoir une légitimité (être acceptée) que si elle est portée et assumée par des organisations dans lesquelles les travailleurs se reconnaissent parce qu'elles sont celles qui les socialisent et les représentent dans la durée.

Je ne peux pas traduire ce message durkheimien autrement qu'en disant qu'un monde commun du travail industriel n'est possible qu'à cette double condition qu'il me faut expliciter.

— **un espace de négociation sur ce que peuvent faire hommes et machines**

J'insiste beaucoup sur cette idée que, presque nécessairement conflictuel, l'espace du travail constitue néanmoins un espace commun dont un enjeu essentiel est de savoir et de décider quelles formes donner à la coopération de manière à être simultanément efficace et juste. Entre ces deux exigences il n'y pas d'optimum unique, ni par conséquent de rationalisation finale possible. C'est un processus qu'on pourrait appeler d'invention conflictuelle. Et on sait bien par exemple que les exigences de sécurité relèvent bien d'une négociation complexe où la définition du risque accepté se fait en prenant en compte aussi bien des éléments objectifs que des compétences et des identités de métier.

Cet espace de négociation est forcément local au sens où il se spécifie par des conditions particulières à l'entreprise, au secteur, à la technique utilisée, bref aux particularités du travail concret.

— **un espace de socialisation collective**

La définition du monde commun du travail n'est cependant pas purement locale, purement circonstancielle. Les compétences, les attitudes, les représentations ne s'élaborent et ne se transmettent en effet pas dans le seul moment du travail. Elles supposent une socialisation qui a son propre espace et sa propre temporalité qui permettent de constituer les acteurs en tant que porteur de projets et pas seulement en tant qu'opérateurs.

Il est intéressant de noter ici deux choses. D'une part Durkheim, dans ce texte qui pourrait être le bilan d'une œuvre, abolit en quelque sorte la distinction entre solidarité mécanique et solidarité organique : le jeu des corporations et des négociations mobilise bien les deux formes de solidarité et les réarticulant dans une nouvelle configuration¹. D'autre part c'est bien au moment et au lieu précis de l'exercice concret du travail, des rapports concrets des hommes entre eux et avec les matières et machines, que Durkheim signale l'impossibilité d'une rationalisation. On peut le dire autrement en disant que, dans ce moment du travail, ce sont les engagements des personnes dans une prise avec la matière qui comptent et qui doivent être pris en compte.

1. Pour éviter toute ambiguïté remarquons que Durkheim inscrit ces solidarités dans un troisième forme, civique cette fois, en confiant à l'Etat le soin d'assurer que cette négociation entre «corporations» soit équitable. Le rôle de l'Etat est alors surtout du côté de l'équité, et il précise que c'est aussi son rôle que d'écouter l'opinion, ses humeurs et ses sentiments, pour imposer cette négociation qu'il ne peut mener lui-même.

Je pense que cette vision finale de Durkheim sur la société industrielle, ce sont plus des intuitions qu'une théorie, et ce sont aussi des limites fixées à la théorie ; et cette intuition de Durkheim est plus proche de la réalité de la société industrielle parce qu'elle reconnaît le caractère non totalement rationalisable du travail humain. Elle ouvre donc la question centrale à mon sens de ce qui fait (et des processus qui rendent possible) un monde commun.

Il y a une tendance forte, dans les deux dernières décennies, à revenir au schéma libéral et notamment à mettre l'accent sur le seul progrès technique. Et il y a parallèlement, en contrepoint, une sorte de réaction diffuse, mais forte à s'opposer à un certain nombre de progrès techniques. Pensons simplement aux biotechnologies en général et aux OGM en particulier. Y aurait-il à nouveau des Luddites parmi nous ? Si je suis l'analyse de Marx dans *Le Capital*, les Luddites, quand ils s'attaquaient aux nouvelles machines, se trompaient peut-être sur la solution, mais ils ne se trompaient pas sur la question, à savoir la menace d'exclusion (de sortie forcée du monde commun) que les machines faisaient peser sur les métiers.

La question que pose aujourd'hui l'environnement est à mon sens précisément celle de la possibilité d'un ou de mondes communs face à des évolutions technologiques et économiques, inextricablement techniques et économiques, qui modifient fondamentalement les conditions et les modalités de la coopération.

Or cette question se pose aujourd'hui de manière simultanée et enchevêtrée aussi bien à l'échelle de la planète - changement climatique, biodiversité - qu'à l'échelle de l'individu dans ce qu'il a de plus privé, dans ce qu'il mange par exemple, interrogeant en même temps des échelles d'espace et de temps sans commune mesure et des pratiques qui vont des plus individuelles, des plus privées à des choix structurels qui paraissent presque hors de portée. Dès lors qu'on réintroduit dans la société industrielle - qui reste la nôtre quoi qu'on en dise - la question des choix de nature (qui sont par exemple les choix des variétés cultivées autant que celle des composants de l'alimentation animale et a fortiori humaine, on déplace, je crois de façon radicale, les questions auxquelles nous sommes confrontés. Pour le dire en un mot nous savons, de manière savante ou intuitive peu importe, que notre consommation alimentaire n'est ni indifférente à l'environnement (pollution agricole et industrielle), ni indifférente à notre santé (risques alimentaires), mais non plus indifférente au sort de milliers de paysans du Tiers-monde qui produisent nombre d'ingrédients de base pour nos industries... L'interrogation que posent aussi bien les optiques volontaristes du commerce équitable que celles de la consommation responsable, c'est précisément celle d'un monde commun entre ces univers disjoints, celle d'un tissu possible de relations qui, de mailles en mailles, fasse monde commun entre eux.

3. CONSTRUIRE DES MONDES COMMUNS DE L'ENVIRONNEMENT

Je me rallie fortement à la vision de Durkheim qui prônait, dans son optique de «professions» des formes de négociation pour construire un monde commun du travail. Reste à savoir comment, face aux enjeux qui sont ceux à la fois de la nature et de la technique, comment faire du monde commun ou des mondes communs. Se poser cette question de la manière dont je la pose, c'est d'abord s'interroger sur des pratiques et c'est peut-être le rôle du sociologue. Il s'agit moins pour lui de construire des modèles et des formes de prévision que d'accompagner le changement social, de l'observer pour le dire, de suivre les acteurs plutôt que de les précéder, mais en les suivant et en écrivant leurs histoires de faire advenir en mot, en concept, en images ce qu'ils sont en train de faire advenir en fait.

Je prendrai trois exemples qui peuvent illustrer quelques aspects de cette construction de mondes communs à partir de l'environnement.

La gestion des déchets ménagers est une question qui peut sembler banale. Mais que mobilise-t-elle au juste ? Je prendrai cette question par un point particulier, qui est le travail du gardien de parc à conteneurs² (déchetterie pour nos amis français) Voilà un métier nouveau. Pour des raisons financières et symboliques à la fois, mais qui importent peu ici, on a généralement attribué ces postes à des travailleurs manuels, âgés, souvent mis à l'écart. N'était-ce pas un simple rôle de gardien, de surveillance pour une part, un métier de manutention d'autre part. Or il s'agit pourtant bien, à mon sens d'un métier de création d'un monde commun autour de cette multitude informe des objets que nous voulons oublier...et dont nous savons maintenant que, quoi qu'on fasse, ils restent dans notre monde, sous forme de laideurs, de pollutions, de dégradations diverses qui peuvent menacer notre santé même... C'est qu'il s'agit pour le gardien du parc d'être bien autre chose qu'un simple opérateur qui agirait sur des flux physiques et accessoirement surveillerait le bon comportement des usagers du parc.

A partir du moment en effet où le «déchet» n'est plus tout à fait un rebut, qu'il devient «recyclable, réutilisable» ou encore qu'il doit être géré de manière «sûre», nous posons en quelque sorte qu'il ne cessera plus tout à fait de faire partie de notre monde. Or cette rupture n'est pas une simple inversion de catégories. Elle implique que toute une série nouvelle de catégories soient mises en place, catégories qui permettent de classer les objets. Mais en outre il s'agit que les personnes, les usagers soient capables, dans leur vie quotidienne, dans leur vie de tous les jours, d'opérer ces

2. Je m'appuie ici sur BOVY M. Traduire un projet de collecte sélective des déchets ménagers, thèse de doctorat, FUL, 1999. Voir aussi BOVY M et VINCK D. (2000) Complexité sociale et rôle de l'objet, in Ingénieurs au quotidien, Grenoble, PUG, 2000.

classements, de les mettre en œuvre pratiquement. Et c'est ici que le parc à conteneurs, la déchetterie, devient un lieu d'apprentissages. Le rôle du gardien de parc est alors bien plus que celui d'un manutentionnaire. Il doit tenter d'aligner les comportements et les compétences des usagers sur de nouvelles catégories, sur de nouvelles définitions, introduire la diversité des verres et des flacons dans les comportements de la diversité des usagers. Il peut s'appuyer sur tout un univers d'objets, de signaux qui permettent aux usagers de s'y retrouver. Il fait donc un travail de communication, mais cette communication est loin d'être seulement technique. Elle doit aussi convaincre l'utilisateur de revenir, et pour cela lui donner des raisons de revenir, des motifs d'améliorer ses pratiques de tri. Il doit aussi faire la part entre les différentes catégories d'utilisateurs, accepter des exceptions pour le petit commerçant qui amène ses cartons, comprendre où sont les difficultés des uns et des autres.

Mais il se trouve aussi face à un travail de justification des options qui sont proposées aux utilisateurs. C'est que chaque objet doit idéalement être introduit dans une filière de recyclage et il importe parfois que l'utilisateur comprenne pourquoi les branchages de telle section ne peuvent être classés dans les déchets verts, il convient parfois qu'on lui explique quel est le devenir de telle catégorie de plastiques, quelles sont les industries qui recyclent. Il convient aussi souvent de légitimer aux yeux de l'utilisateur l'effort pratique qu'on lui demande alors même que les taxes qu'il paye continuent à augmenter. En quoi s'agit-il d'un service public, de quelle nature sont les accords avec les industriels ou avec les communes ? La déchetterie est alors bien autre chose qu'un simple espace technique où se dérouleraient une série d'opérations manuelles de tri. C'est aussi un espace social, éducatif et politique que les utilisateurs relisent chacun avec leurs catégories, celles du propre et du sale, celle du coût raisonnable, celles des obligations imposées et celles du volontarisme écologique.

Et au delà de ce travail de première ligne, le travail du gardien de parc est aussi un travail de relais entre des politiques et des utilisateurs. Loin qu'on puisse seulement évaluer ce travail des gardiens en termes de flux physiques, on devrait pouvoir l'évaluer en tant que travail social, et surtout utiliser leurs difficultés, leurs observations et leurs expériences pour améliorer aussi bien la communication que les techniques utilisées.

Au fond la gestion d'un parc à conteneurs, quand elle est analysée de manière fine et d'une manière qui prend en compte le réel travail du préposé, la gestion du parc apparaît comme le nœud crucial de la formation d'un nouveau régime de relations sociales où se recomposent à la fois des cultures quotidiennes, des relations à la politique et des

rapports économiques. Il s'agit de le faire avec assez de souplesse pour s'adapter aux différentes catégories d'usagers, pour s'adapter à l'évolution des techniques et des marchés et pour assurer une certaine régularité des opérations.

Vue sous cet angle la gestion quotidienne des déchets ménagers est réellement un espace de construction d'un monde commun entre une multiplicité des usagers, des institutions et des acteurs technico-économiques. Au centre de cet espace émerge une nouvelle profession, et de nouvelles compétences qui font apparaître toute la part de travail humain, de travail humain partagé qui permet une gestion plus écologique des déchets.

La prise en charge collective de la nature³ est un deuxième exemple que je voudrais brièvement évoquer. La conservation de la nature se développe aujourd'hui principalement, non plus à partir seulement d'initiatives locales, mais sur la base d'engagements et de législations internationales qui tentent d'imposer une «protection» des espèces et des espaces intéressant du point de vue biologique. Mais en même temps que les intérêts de la nature prennent plus de poids et d'ampleur, c'est toujours au plan local qu'il faut la prendre en charge. En effet il ne s'agit plus aujourd'hui seulement de mettre en réserves, de clôturer celles-ci pour séparer la nature des activités humaines. Parce que les espèces protégées migrent, parce que leur espace de vie est bien plus large que les réserves, on tend aujourd'hui à tenter de faire prendre en compte la nature par les agriculteurs, par les urbanistes, par les habitants des communes. Il s'agit donc en quelque sorte de réintégrer la nature, les préoccupations de sauvegarde, dans toute une série de pratiques quotidiennes, de pratiques professionnelles ou privées, de pratiques économiques ou de loisir. Comme le montre l'étude que j'évoque ici, cela implique des démarches nouvelles tant de la part des gestionnaires que de la part des scientifiques. Car il s'agit ici de savoir ce que peuvent des communautés locales ou régionales pour la nature, bref il s'agit de savoir comment des collectivités peuvent se recomposer autour d'enjeux de nature.

Pour les scientifiques cela suppose des démarches nouvelles où ils acceptent de confronter leurs connaissances scientifiques avec les connaissances locales, que ce soit celles des agriculteurs ou des chasseurs ou encore de habitants de telle ou telle commune. Or tous ces gens ont des connaissances sur la nature, ils ont des prises sur les espaces et ils ont aussi des préférences et des préoccupations qui leur sont propres. Il faut donc composer avec ces savoirs et ces intérêts divers.

3. Je m'appuie ici sur les recherches de C. Mougenot à propos des plans communaux de développement de la nature en région Wallonne. Voir MOUGENOT C 2002, Prendre en charge la nature, Paris Inra et MSH Editions (sous presse).

Pour les gestionnaires de la nature il s'agit le plus souvent de trouver des solutions de compromis entre des usages du territoire et des préoccupations naturalistes, de négocier avec les utilisateurs des espaces des solutions techniques et économiques où les espèces sauvages puissent trouver un espace de vie.

Le point sur lequel je veux insister ici, à partir d'une série très diverses d'expériences locales, c'est que cette prise en charge de la nature est non seulement possible à partir du moment où se crée cet espace de négociation, mais que c'est aussi un puissant facteur de réorganisation des espaces locaux et des territoires quotidiens. L'action, telle qu'elle a été développée dans les plans communaux de la nature, relève moins d'une action planifiée et organisée que d'une floraison d'initiatives locales qui ont chacune remodelé leurs territoires en faisant de la nature et des enjeux de nature à la fois des opportunités, que celles-ci soit économiques ou sociales. C'est parce que ce programme s'est développé d'une part sur base d'une offre faite aux collectivités locales et d'une coopération entre acteurs scientifiques et associatifs que cette prise en charge de la nature se fait.

Le constat que je peux alors faire c'est celui de la diversité des manières de vivre avec des espèces sauvages et dans des espaces partagés entre usages différents. Cette diversité nous enseigne, à mon sens, le caractère irréductible de nos rapports à la nature qui ne peuvent être enserrés, ni réduits dans aucun concept scientifique, ni dans un seul mode de gestion. Et contrairement à une approche purement réglementaire ou purement économique, cela n'est possible que par un travail qui est un travail de mise en relation. Comme dans le cas des déchets nus ne savons pas exactement ce que les gens peuvent pour la nature, c'est-à-dire à travers quelles médiations, quelles idées et quelles représentations, ils peuvent s'approprier des espaces naturels. La science en tant qu'elle nous parle, elle, de ce que peut la nature ou de ce qui importe, est une ressource pour la formation de nouvelles relations au territoire.

La production de nouvelles **techniques en arboriculture fruitière**⁴ introduit un dernier angle de vue. Il s'agit en fait d'un groupe d'arboriculteurs qui, il y a près de vingt ans, rencontrent des problèmes techniques. Les pesticides qu'ils emploient pour détruire les insectes qui ravagent leurs vergers, perdent leur efficacité car les populations d'insectes deviennent résistantes. Parallèlement ils prennent conscience de ce que le grand public est de plus en plus sensible aux risques sanitaires ou environnementaux de ces produits de synthèse. Ils vont alors se lancer dans un long travail un interminable travail de recherche de solutions. Le programme se résume

4. Je m'appuie ici sur la recherche doctorale de Eric COLLET.

à diminuer les doses de pesticides et pour cela il n'y a qu'une alternative : remobiliser les natures, c'est-à-dire tenter de réinstaller dans leurs vergers des populations d'autres insectes qui se nourrissent des premiers, selon les principes de la lutte biologique intégrée.

Il s'agit en quelque sorte de réintroduire dans la production de pommes ou de poires des agents naturels que le progrès technique avait permis d'ignorer. Le problème est loin d'être simple car si des expériences ont été tentées et réussies ailleurs, chaque cas est spécifique. En réintroduisant dans la gestion du verger des insectes, on réintroduit aussi tout le variabilité des réalités locales, du climat et du sol. On cesse en quelque sorte d'imposer à la nature ce qu'elle doit faire pour essayer de composer avec elle, de lui faire faire ce qu'elle peut faire, d'orienter des processus naturels plus que de les commander.

Cela implique trois choses :

- a. il s'agit en quelque sorte d'une innovation technique, mais d'une innovation technique qui se fait progressivement, par essais et erreurs, par ajustements progressifs et non de l'application d'un programme conçu dans le laboratoire et transféré au champ par un vulgarisation classique ; cela suppose des arboriculteurs plus compétents, plus capables d'observer, plus capables de s'adapter à des changements moins visibles, capables d'anticiper sur des changements progressifs, capables aussi d'adapter leurs interventions ; c'est donc à la fois de nouvelles compétences et une nouvelle culture du métier ;
- b. un tel processus d'innovation n'est pas possible sans que ces arboriculteurs s'organisent en association sans que, par l'intermédiaire de techniciens, de scientifiques, ils ne se créent collectivement ce savoir-faire qui est à la frontière de la biologie et de l'agronomie, mais qui ne peut se faire qu'en l'articulant jour après jour aux exigences du marché et de l'économie ;
- c. mais plus loin il faut aussi associer le consommateur car la première limite de ce travail c'est que les exigences du consommateur moyen sont toujours d'avoir de fruits calibrés, propres, sans tavelure bref sans défaut ; il faut donc pour ces arboriculteurs développer progressivement un travail avec le consommateur, essayer de le rendre plus compétent, plus conscient aussi des conséquences de ses choix et de ses préférences.

Cet exemple illustre peut-être le mieux comment cela n'est possible qu'en créant entre producteurs et consommateurs un mode commun, un monde de références partagées, ou de repères qui permettent aux uns et aux autres d'ajuster leurs jugements et leurs choix.

Ces trois exemples, chacun avec leur angle de vue sur l'environnement, indiquent bien, à mon sens, comment l'environnement est en fait une question de création de mondes communs. J'ai voulu pour vous le montrer mettre l'accent sur deux ou trois faits fondamentaux qui formeront ma conclusion.

4. CONCLUSIONS

1. La nature - sous ses multiples formes - est à réintégrer dans nos mondes communs. Ceci change radicalement les rapports entre espace du technique et espace du politique. En effet il n'y a pas de point fixe définissant ce qu'est et ce que peut faire la nature, ni sur ce que peut faire l'humain. Ce à quoi les questions d'environnement nous invitent ou nous forcent c'est bien à reprendre cette question. Il n'y a pas de définition finie ni de ce que peut la nature (ni de ce quelle peut supporter) ni de l'homme (ni de ce qu'il peut faire) et supporter lui aussi).
2. La construction de mondes communs ne peut donc s'appuyer que sur cette forme spécifique d'activité qui s'efforce de construire du commun à partir du divers, de négocier le partage de nos biens comme de nos idées. De ce point de vue les trois piliers du développement durable sont, pour moi, la nature, la technique et, part souvent oubliée, le travail humain. J'insiste beaucoup sur ce que j'appelle la part oubliée du développement durable qui est pour moi celle du travail humain, que ce travail soit défini comme activité professionnelle ou comme toute forme d'activité dans laquelle l'homme en s'appropriant les natures et les techniques fabrique du monde.
3. Or si j'ai insisté sur ma lecture de Durkheim, c'est bien pour insister sur le fait qu'e l'environnement, les multiples questions d'environnement, sont d'abord de l'ordre des «collectivités» que nous voulons former pour vivre dans des espaces communs. Il est clair qu'aujourd'hui par exemple l'univers de la consommation, que ce soit par les choix des produits ou par la gestion des déchets, est un univers qui doit être réintégré dans le monde commun, ou dans des mondes communs. Cela ne peut pas s'appuyer sur la seule délégation à des concepts scientifiques ou à des législations de contrôle qui auraient la prétention de constituer de l'extérieur des pratiques sociales les références objectives de nos actions. Ce que j'ai voulu montrer c'est l'importance cruciale que revêtent les espaces

de discussion, de communication, de médiation entre natures, techniques et travail humain.

4. Un enjeu évidemment essentiel est celui de la multiplicité des mondes communs dans lesquels la vie humaine est à construire et donc celui de la discussion aux frontières des mondes communs qui peuvent être ceux du travail, ceux du loisir, ceux de la science et ceux de la politique ou du droit. Ce dont nous manquons sans doute le plus c'est d'une manière de penser une vis en commun où déchets, pommes et poires, espèces sauvages et compétences humaines puissent coexister.

Je ne pense pas qu'il soit possible, ni à partir de la science, ni à partir d'une idéologie, de reconstruire une vision stable des frontières. Ce qu'il nous reste alors à faire c'est à faire circuler les questions, mais aussi les connaissances, vers tous les porte-parole des espaces-temps qui peuvent être concernés par une décision, un choix technologique ou une réglementation.

Cette mise en circulation concerne les connaissances et les technologies. De nombreux efforts vont dans ce sens, par exemple toutes les tentatives qui sont faites pour évaluer de manière concertée les technologies à travers des jurys de citoyens, des conférences de consensus ou d'autres procédures similaires.

Certains développements juridiques, le droit à l'information ou la notion de précaution (avec l'obligation qu'elle impose d'identifier les incertitudes, c'est une obligation de savoir), vont dans le même sens puisqu'ils permettent d'élargir le cercle des intérêts à prendre en compte.

Le développement durable prendra donc du sens et aura une efficacité si ces développements se poursuivent et dépassent le statut d'expériences isolées pour devenir des procédures nécessaires et surtout si elles permettent de rejoindre les espaces où ces questions peuvent être socialisées.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ; RUPTURE OU CONTINUITÉ

Bernard KALAOKA
Université d'Amiens

«Ce qu'il doit le plus redouter, c'est le moment où la création entièrement jugulée, il fêtera son triomphe, apothéose fatale, victoire, à laquelle il ne survivra pas. Le plus probable est qu'il disparaisse avant d'avoir réalisé ses ambitions» (Romain Gary : Les racines du ciel)

LE TEMPS DE L'ORGUEIL EST FINI

Le développement durable s'inscrit dans une perspective nouvelle et moderne de l'idée de protection de l'environnement et plus largement de la biosphère (gigantesque machine thermique avec ses flux bios géochimiques et boucle de rétroaction) et des capacités limitées des systèmes naturels face à la pression anthropique liée aux activités humaines et économiques. Le concept de développement durable est issu en grande partie des sciences de la nature et de la pensée écologique, mais il est aussi le produit d'une rencontre inédite entre développeurs et environnementalistes devant la montée des menaces environnementales et leur globalisation.

Acte de naissance du développement durable : «le rapport Brundtland» (1987), bible du développement dont la consécration sera officialisée par la conférence de Rio en 1992. La définition originelle, «les voies du progrès humain qui satisfont les besoins et les aspirations de la génération présente sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs besoins» subira de nombreuses transformations au gré de ses différentes pérégrinations dans les organismes internationaux (FAO, PNUE, PNUD, UNESCO).

Une sémantique propre aux institutions de la mondialisation (cf. «Les mots et les institutions»). Une affaire à la fois locale et globale qui s'inscrit dans le contexte actuel de la globalisation économique mais aussi environnementale. Pays riches comme pauvres nous sommes sur le même bateau car les risques globaux (érosion de la biodiversité,

changement climatique, pbs alimentaires, type vache folle, catastrophes nucléaires ...) sont démocratiques contrairement à la pénurie qui elle est hiérarchique. Nouvelle donne qualifié par certains de société du risque (U. Beck). Globalisation des risques civilisationnels, le risque est contagieux aussi pour les riches. On peut dire que nous sommes sur le volcan de la civilisation, métaphore qui évoque la pente «naturelle» du mouvement de la civilisation comme généralisation des risques qui sont une conséquence de la modernisation (Giddens). Question sociale = la solidarité dans la misère- question naturelle : la solidarité dans la peur.

Le DD résultat d'une double prise de conscience :

1. l'échec en la croyance aux théories classiques du développement (économie de marché, transfert des savoirs et techniques, monos économisme) reposant sur une vision idéaliste du progrès et une conception mécaniste de la croissance, l'augmentation du revenu national ayant des effets en chaîne sur le plan culturel, social, symbolique ...);
2. la nécessité de prendre en compte les relations entre les activités humaines et les écosystèmes naturels liés aux conséquences et aux déséquilibres peuvent affecter les opportunités de développement des générations futures.

Temps et espace changent de référentiel, le temps plus n'est plus rapporté au présent, il s'agit d'un temps planétaire intégrant les implications de nos actions et l'anticipation des futurs possibles. Au centre de la problématique : la prospective, quant à l'espace, il n'est pas rapporté uniquement à l'échelle du territoire mais à celle de la planète terre. Liens existent entre local et global ; Un problème local peut être la conséquence d'un problème global : l'espace du diagnostic peut différer de celui des solutions, comment articuler ces deux espaces dont les échelles sont différentes ?

Le développement durable ne peut donc être réduit à une vision purement économique, il implique une nouvelle attitude de gouvernance de la nature fondée sur la connaissance des systèmes naturels et de leurs transformations par les hommes que certains auteurs anglo-saxons ont qualifié de «Panarchy», en référence à Pan, divinité de la nature. La gouvernance de la nature devient une affaire centrale de la conduite des hommes, non plus au sens de domination de l'homme sur la nature mais au sens de mutuelle reconnaissance de leur intérêt et de leur appartenance commune au monde vivant. Vision nouvelle de la nature, un monde vivant, dynamique et systémique dont la capacité de résilience dépend de sa réactivité face aux interventions techniques et manipulatrices de l'homme... Développement durable suppose la connaissance des systèmes

techniques considérés non plus de manière autonome mais par rapport à leurs impacts sur le milieu environnemental. D'où collaboration avec experts des sciences de l'environnement pour apprécier, vulnérabilité du milieu, l'irréversibilité ou la réversibilité des processus en cause. Objectif de la gouvernance de la nature, travailler du côté des ajustements entre systèmes sociaux techniques et systèmes naturels. Caractère complexe de la gouvernance car discordances entre temporalité et spatialité naturelle et sociale, les effets n'étant jamais synchrones sur le plan spatial comme temporel.

La visée du développement durable a permis une rencontre inédite entre des courants qui précédemment s'ignoraient et se sous-estimaient mutuellement, celui de l'environnement dans les pays nantis et du développement dans les pays pauvres et émergents. En sont résultés des croisements et débats inédits sur des considérations sociales, écologiques, culturelles, identitaires et symboliques, éthiques (élimination de la pauvreté, protection de la santé dans les pays pauvres, universalisation des droits de l'homme, recherche de l'équité). De ce fait il s'inscrit aussi dans une perspective utopique et à ce titre relève d'un choix sociétal et d'aspirations sociales nouvelles (quête de l'authenticité, recherche du bio, meilleur équilibre entre environnement et croissance) qui ne sont pas également partagées notamment entre le Nord et le Sud.

De l'impensé du développement au développement réflexif ; deux régimes de discours

À la différence de la notion de développement restreinte à la sphère économique et construite à partir d'une dissymétrie majeure entre acteurs (développés, non-développés), le développement durable se situe dans une perspective plus large et plus unifiée. Intrinsèquement lié à la mondialisation qu'il a contribué à annoncer, il adosse à une même réalité pays industriels et pays sous-industrialisés dans une dynamique de transformation inéluctable. Si l'idée de croissance n'est pas remise en cause elle est située dans la dimension nouvelle du long terme et de l'ensemble de la réalité sociale, économique. Face à l'opposition classique entre acteurs sociaux ou entre pays de niveaux de développement différent, le développement durable met en avant une vision réflexive fondée sur l'idée de rétroaction et de correction dans le temps, reposant sur la prise en compte des effets négatifs de l'intervention humaine. Le futur y devient instrument du présent. Ce point de vue ouvre à des nouvelles possibilités et modalités d'intervention intégrant dans une dynamique unique les dimensions sociales et naturelles.

Des usages sémantiques sans commune mesure

En effet développement renvoie à métaphore évolutionniste et arithmétique alors que développement durable renvoie à métaphore biologique et communicationnelle.

Le terme de développement possède deux connotations : Un processus de croissance naturelle (glands qui deviennent chênes). Comme les espèces il se reproduit, la mort d'un organisme singulier ne signifie jamais la mort de l'espèce. Survie de l'espèce par reproduction. L'autre sens proche de l'arithmétique, le « toujours plus ». Nous ne traçons plus dans ce cas une analogie avec le un cycle organique mais avec une projection linéaire plus ou moins continue. Or les projections linéaires tendent toujours vers l'infini. Ceci étant le propre de la transformation d'une société de production en société de consommation. Imaginer toujours plus quelque soit notre bien aujourd'hui, demain nous pourrions en avoir davantage, telle est le syntagme du développement. La démesure qui s'accompagne de la « fatigue d'être soi » est une mobilisation continue fondée sur l'équivalence entre le plus et la liberté. Résultat la libération est conçue comme l'accélération et la fluidification de toutes choses (Michaud).

Développement durable peut être vu comme une réponse existentielle pour mettre un terme à cette dimension infinie et enivrante d'un monde sans limite qui est rendu possible par l'extension des connaissances et les fantasmes de toute puissance de certains. Réponse à une exigence de contrôle contre la démesure du monde.

Métaphore biologique et communicationnelle : la matrice cognitive du développement durable s'ordonne autour de quelques notions clefs ;

1. l'idée d'adaptabilité autour de ce noyau gravite les notions d'incertitude, d'hétérogénéité et de diversité et de capacité d'ajustement à des crises environnementales. Nouveau apprentissage collectif d'une réalité changeante.
2. la notion de chaos et d'économie des extrêmes (extrêmes hyperboliques), le pathologique devient la norme, l'impossible est certain (époque fractal, plus de régularité euclidienne, images de flux, capitalisme liquide et virtuel et désorganisé), la catastrophe devient le principe de réalité. Remise en cause de l'Etat Providence et du système assurantiel fondé sur responsabilité individuelle et partage des risques ? Système en crise, problème de l'attribution de la responsabilité dans un système complexe (La contamination des hémophiles) problème d'échelle, de justice environnementale, d'équité, repenser les systèmes de compensation et de solidarité qui n'ont plus rien à voir avec ceux qui sont usités dans le monde du travail. Le risque n'est plus calculable et c'est la domestication

du futur qui est remise en cause car dorénavant le danger résulte d'effets dérivés de nos actions incalculables ; tout le dispositif statistique fondé sur la capacité probabiliste de la prévision est remis en cause.

3. l'abolition des frontières, le développement durable s'inscrit dans le système monde et non plus seulement l'économie monde (préfiguration de ce système monde, les organismes de régulation mondiale, les ONG, l'organisation d'une citoyenneté mondiale, l'expertise mondiale). Le local lui-même est globalisé (Global village)
4. l'imagination fractale comme ressource cognitive du développement, ouverture de tous les possibles, imagination liée aux images et aux nouvelles technologies de communication dans un monde transnational. Nous vivons dans un monde rhizomique, l'imagination n'est plus une rêverie, elle est devenue une pratique sociale voir même une forme de travail
5. La notion de complexité, monde interactif organisé en réseau où les hommes sont tenus de se placer au centre de leur propre existence et de reconstruire sans cesse au gré des opportunités leur biographie.
6. La fin des certitudes ; une nouvelle conception du savoir et de l'action ou incertitude et ignorance acquièrent une valeur heuristique. Renversement des règles de la méthode où il ne fallait s'occuper que d'objets certains et d'éliminer ceux sur lequel un doute existe. Perte des certitudes du futur, la progression constante du mieux être

Le développement durable est un projet ouvert et une réalité non objectivable, un futur de surprise, un cadre réflexif d'apprentissage et d'orientation dans un monde de plus en plus incertain et fluide. Dans un monde de flux globaux disjonctifs, les cadres de pensée fondés sur les notions de structure, de programme, de planification, d'ordre sont inopérants et contre-productifs. Les problématiques standards (économie, juridique, sociologie) sont inadaptés aux apories du développement durable. Exemple ; pour ce qui concerne gestion des territoires agricoles, nous savons mieux gérer des flux financiers que des flux et stocks d'écosystèmes. Pour survivre dans un tel monde il faut surfer sur les incertitudes, la présence de l'incertitude doit être reconnue et même l'ignorance qui est l'incertitude la plus grande devra être appréciée pour son interaction dialectique avec la connaissance Voir schéma «Wary view of science» = vision d'une science ou l'ignorance set aussi fondée que la connaissance.

Des Objets du gouvernement aux formes de gouvernementalité

Considérer le développement durable sous l'angle de la gouvernementalité, c'est s'écarter d'une approche fixiste où il serait possible de le considérer comme une notion déjà là, pour adopter un point de vue dynamique selon lequel les pratiques et les réflexions sur ces pratiques (la réflexivité) s'influencent mutuellement, dans des processus faits de discontinuité et de ruptures... C'est aussi avoir non pas un point de vue extérieur mais intérieur, celui d'un acteur pris d'un processus d'acteurs en situation d'action, qui ont des stratégies et qui gouvernent, (pouvoirs publics, collectivités locales, entreprises). On est en présence d'une forme de pouvoir non plus s'exerçant à partir des dispositifs classiques de gouvernementalité mais sur l'exercice et l'apprentissage collectif de la collaboration et de la gestion négociée et ouverte. Ainsi une conception statique et confinée des politiques publiques acceptables dans des cadres stabilisés où les rôles évoluent peu, n'est plus tenable dès lors qu'il s'agit de contextes de forte incertitude où les sources de pollutions, les technologies et les objectifs de l'action ne sont pas connues au départ. Les processus d'actions collectives indéterminés menacent de déborder les règles traditionnelles et dans ces conditions une conception dynamique et interactive est le seul moyen de régulation possible et de contrôle des effets pervers. Cette prolifération des capacités stratégiques est un des traits des politiques de développement durable qu'ils s'agissent de la gestion des déchets ménagers, des politiques de transports, de la gestion de la nature, de la gestion intégrée des zones côtières (par exemple gestion d'un lagon à l'Île Maurice) etc... Sur un même objet de gouvernement différentes gouvernementalités, émanant d'acteurs possibles et variés – pouvoirs publics européens (voir mondiaux), nationaux, locaux, entreprises, associations, ONG, entreprises, etc- se forment et se confrontent, chacune mobilisant des types de savoirs, d'expertises, de représentations de la nature et des ressources, d'argumentaires différents. Avec la désignation de nouveaux objets de gouvernement (ozone, changement climatique, déchets) le périmètre de l'action collective déborde les frontières sectorielles qui structuraient jusqu'alors l'action publique. L'action segmentée éclate, la dimension transversale se substitue à celle verticale et met en présence une multitude d'acteurs hétérogènes. Conséquence, la coordination et la coopération de ces derniers dans le temps et l'espace deviennent une question cruciale, d'où la nécessité de s'appuyer sur l'approche intégrée... Par ailleurs ces objets environnementaux vu leurs pas de temps (des processus de long terme) ne peuvent se traiter sans des ruptures par rapport aux technologies existantes et par rapport aux comportements observés. Importance d'engager des processus

complexes d'innovation d'autant plus difficile à mettre en œuvre que les connaissances sur le diagnostic et les solutions sont faibles et dispersées (voir «**Les Experts sont formels ?**») - multiplicité des expertises et des avis et multiplicité des axes d'innovation pour résoudre le problème, par exemple; moteurs propres, transports alternatifs, énergies renouvelables, nucléaire et piles radioactives, nouvel urbanisme et nouveaux matériaux, haute qualité environnementale - On comprend aussi les difficultés de l'évaluation de ces politiques dont les effets sont souvent à très long terme. Un tel pilotage remet en cause le fonctionnement traditionnel de la culture administrative et bureaucratique des sociétés modernes et la vision restrictive qu'elles ont de la nature réduite à l'aspect instrumental ou symbolique (une ressource productive et récréative). Gérer de tels objets n'a plus rien avoir avec la gestion des objets «classiques» de gouvernement. À l'action régalienne se substituent progressivement des dispositifs d'action complexes déployés à différents niveaux et échelles qui s'apparentent à un gouvernement continu et sans cesse remis en cause, avec ses réseaux de surveillance, de veille, d'alerte, etc ...

Gouvernance de la nature et systèmes socio-culturels

Les ressources culturelles et symboliques des sociétés sont inégales dans leur capacité de réponse et d'ajustement à la crise environnementale. Des auteurs anglo saxons ont tenté de caractériser des styles politiques, institutionnels et culturels différents et d'identifier les plus ouverts à l'intégration d'une nature, vue comme complexe écologique et non comme une ressource ou un produit de consommation. Certaines cultures sont plus sensibles que d'autres à la reconnaissance de la vulnérabilité des ressources environnementales et en partie pour cette raison sont plus à même d'anticiper une crise environnementale non perceptible car ses manifestations sont dans la plupart des cas, silencieuses et discrètes avant qu'elles ne se transforment en catastrophes. L'une des plus grandes difficultés est d'aller à l'encontre d'une culture de management qui privilégie des objectifs précis et étroits sans se soucier de leurs conséquences sur les systèmes naturels et dont l'étroitesse de la visée est un gage de succès. Exemple de la Tennessee Valley qui de manière intentionnelle a rejeté des objectifs de planification environnementale et dont la réussite est d'abord basée sur la prépondérance des ingénieurs sur les autres corps professionnels et sur une stratégie de stabilisation, (une finalité stable en réponse à une demande économique et sociale, des normes rigides, des institutions chargées de respecter la norme) visant à s'entourer de partenaires stables dans un contexte de procédures rodées où l'on recherche d'abord la compétence pour des objectifs

d'efficacité (.Comment alors faire en sorte que les agences privées et gouvernementales intègrent des objectifs vagues et des connaissances molles ? Quels styles culturels sont les plus aptes à prendre en compte l'incertain pour se déterminer par rapport à une vision non prévisible du futur ? C'est ce à quoi tente de répondre Marco Jansen qui s'appuyant sur la théorie culturaliste de Mary Douglas distingue quatre types culturels dont les styles de management différent face à la nature et à des situations de crises environnementales (global change, par exemple). Quatre types de culture, fataliste, hiérarchique, individualiste et égalitarisme . Hiérarchie = repose sur des règles, individualiste = pionner et innovateur, égalitarisme = repose sur critique du modèle hiérarchique et critique du modèle individualiste fondée sur exploitation des ressources, fatalisme = passivité. A partir de cette typologie on peut comparer et distinguer des visions et des attitudes différentielles de la nature (bienveillante, menaçante, malléable, éphémère, lui rendre des comptes ou non, culpabiliser etc..) et par voie de conséquence des styles de management appropriée ou non à la bonne gouvernance de la nature. Objectif, évaluer résilience des écosystèmes et des institutions, leur capacité conjointe (leur éco-capacité) de résistance au choc et d'adaptation à des contextes d'incertitudes (prévoyance, capacité de veille et d'alerte, capacité d'expertise et de mobilisation, intégration durable ou non d'objectifs d'environnement dans les politiques publiques, exemple du Climate Change).

Ce que les anglos- saxons désignent par «sustainability» résulte d'un équilibre instable entre persistance et changement (mouvement mis aussi hiérarchie). Gouverner les hommes en prenant en compte leurs relations aux écosystèmes requiert la capacité de faire face (de se débrouiller) aux imprévus et aux surprises. Avoir des objectifs ouverts et adaptatifs (contraire de l'approche filière, cadre stabilisé). Cette compétence liée à traits culturels et politiques - respect, solidarisme, mutualisme, confiance dans les institutions de gouvernance, accessibilité aux informations, bricolage et aptitude- à recombinaison des éléments existant dans une perspective d'innovation. Cette compétence est tributaire d'un certain nombre de propriétés éco-socio culturelles, requises pour la mise en œuvre d'une gouvernance appropriée à la gestion de cycles évolutifs et aux interactions nombreuses. Art de gouverner = maintenir équilibre des cycles, ce qui suppose vision systémique de la société et de la nature (une nature système et non plus seulement ressource). Cet art repose sur trois propriétés essentielles, le potentiel écologique et humain (augmenter la biodiversité, la biomasse, augmenter la potentialité sociale, logique de réseau, savoir faire, transmission), le degré de connexion

des différents systèmes économiques, sociaux, écologiques (un système intégré est moins vulnérable aux influences et variables extérieures), enfin la résilience ou résistance aux chocs et aux ruptures, capacité de maintenance mais aussi capacité de reconstruction suite à un choc, un traumatisme etc...). Capacité différenciée chez humain et société, variable selon possibilité de mettre en relation des éléments de son environnement pour rebondir. Les systèmes bureaucratiques fondés sur stabilisation et inertie peu propice à un type de gouvernance dynamique qui compose avec le changement plutôt que de chercher à tout prix à le bloquer. «Sustanibility» est la capacité de créer, de tester, et de maintenir des opportunités (en terme de nombre de relations, de diversité et de richesse de l'environnement) pour faciliter des voies possibles de réponses à des stress sociaux ou environnementaux non prévues

Pistes de réflexion pour des recherches futures en France.

La dimension sociale du développement durable reste en France la moins étudiée par opposition aux pays anglo-saxons ou des modèles de relations entre types socio- culturels et capacité d'ajustement à des crises environnementales ont été mis à l'épreuve.

Proposition d'un agenda de recherche en science sociale et humaine sur le développement durable. Un agenda pluridisciplinaire :

- Institutions sociales et innovations comportementales en matière d'intégration de pratiques plus respectueuses de l'environnement
- Analyses des styles de vie (consommations, vision de la nature, du progrès)
- Cultures comparées du risque; pour une anthropologie culturelle
- Communication et média
- Cohésion sociale, coopération et solidarisme
- Equité et justice environnementale

CONCLUSION

Une rupture sans rupture car cette rupture procède d'une réflexion de la société industrielle sur elle-même, une modernisation de deuxième ordre pour reprendre l'expression de Beck.

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET RENFORCEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE DANS LES QUARTIERS POPULAIRES : VERS UNE IMPLICATION «ACTIVE» DES HABITANTS ?

Mejed HAMZAOU
Institut des sciences du travail
Université Libre de Bruxelles

Mon exposé comportera d'une part, un inventaire des multiples initiatives locales qui impliquent les habitants de quartiers populaires, tant pour améliorer leur cadre de vie que pour maîtriser les problèmes sociaux, et d'autre part, une analyse critique de la rhétorique de l'implication qui reste avant tout de l'ordre des changements souhaités (décalage entre le travail prescrit et le travail réel).

INTRODUCTION

Depuis quelques années, Bruxelles et la Wallonie expérimentent d'abord, généralisent ensuite, des initiatives locales inclinées en terme de programme socio-urbain de proximité (contrat de quartier, quartiers d'initiatives, ZIP/QI, URBAN,...) et de sécurité (contrat de société et de sécurité). L'objectif est d'intensifier des actions et des interventions territorialisées dans le domaine de «l'amélioration du cadre de vie» (embellissement des espaces publics, mesures d'embellissement d'immeubles, accès aux équipements collectifs, espaces verts...) et du «renforcement de la cohésion sociale» (tissage des liens sociaux, initiatives d'insertion socioprofessionnelle et mesures de prévention et de sécurité).

Ces initiatives locales tentent d'impliquer les habitants aux projets socio-urbains de proximité.

En effet, le souci d'implication des habitants de quartiers populaires dans ces projets constitue une préoccupation forte des promoteurs des programmes d'activation sociale et urbaine; et cette idée, qui générerait la «satisfaction» des usagers et les «responsabiliserait», figure systématiquement dans les textes, rapports, discours officiels et professionnels.

Dès lors, le terme implication s'impose aujourd'hui en matière de gestion sociale et urbaine pour accélérer la recomposition des politiques locales. Ainsi, les dispositifs territorialisés sont devenus les lieux privilégiés d'expérimentation et de généralisation de cette modernisation par l'implication des «habitants - citoyens responsables».

I. AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET RENFORCEMENT DE LA COHÉSION SOCIAL

Suite aux événements de novembre 1997 dans le quartier de Cureghem à Anderlecht, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté un programme «Quartiers d'initiative» (QI) (15 janvier 1998) en faveur de certains quartiers populaires. L'objectif est d'intensifier des actions classiques ou de renforcer et compléter des dispositifs d'insertion territorialisés existants, dans le domaine de «l'amélioration du cadre de vie» et du «renforcement de la cohésion sociale»¹. Ce programme est financé de la manière suivante : 400 millions de fb venant du budget régional, 175 millions du budget fédéral et une intervention communale de l'ordre de 10% des sommes consacrées aux quartiers d'initiative sur leur territoires.

Dans un contexte de politique de «compétitivité» et d'assainissement budgétaire, tant au niveau européen que belge (fédéral, communautaire et régional), ces initiatives ciblées et locales (à situations inégalitaires, traitements inégalitaires) et considérées comme un facteur d'efficacité et de rationalisation, guident de plus en plus les nouvelles orientations de l'intervention publique sur le social.

C'est ainsi qu'on observe sur le terrain bruxellois la multiplication et l'institutionnalisation des initiatives locales, dont le programme de «Quartiers d'initiative»², gérées par «des associations parapubliques». On pourrait se demander si cette multiplication des dispositifs répond aux difficultés réelles de la population concernée, ou bien à de simples mesures de complémentarités, voir même de compétition entre elles.

En tout cas, l'objectif explicite du gouvernement bruxellois et selon le ministre-Président Charles Picqué, lors de l'affectation des budgets aux «Quartiers d'initiative» (18 juin 1998), a précisé qu'«il faut comprendre le programme des quartiers d'initiative comme un complément nécessaire et indispensable à des politiques tout aussi concrètes que sont les

1. Cf. Les Cahiers de la DRISU, «Initiatives locales et développement sociale de la ville», Bruxelles, juin 1998.

2. Ce programme s'inspire de l'expérience Wallonne en matière de rénovation urbaine et de revitalisation/requalification des quartiers dégradés : Zone d'Initiative Privilégié-Quartiers d'initiative (ZIP/QI)

contrats de quartier, les contrats de sécurité, les programmes d'insertion socioprofessionnelle ou encore les programmes de cohabitation-intégration»³.

Quels sont les actions prévues et le territoire d'intervention ciblé du programme de «Quartiers d'initiative»?

Pour l'instant, on peut dire que la politique sociaux-urbaine et principalement son axe travail social s'est métamorphosé au cours des vingt dernières années et depuis lors, les initiatives locales des politiques dites «actives» d'insertion en ciblant les publics et les territoires ont fait leur chemin.

Le gouvernement bruxellois a choisi cinq quartiers, baptisés «quartiers d'initiative» (QI)⁴, pour réaliser une politique de «discrimination spatiale positive». Ces quartiers ciblés se situent en première couronne de la région bruxelloise : Conseil/Bara (Anderlecht), Petit-Château/Flandre (Bruxelles-Ville), Picard/Intendant (Molenbeek), Saint-Antoine/Héro/Bethléem (Forest et Saint-Gilles) et Josaphat/Coteaux (Schaerbeek).

L'identification des quartiers ou zones dégradées s'est basée sur des indicateurs statistiques qui révèlent le niveau d'éducation plus faible, le taux de chômage plus élevé, la composition de la population moins équilibrée, les déficiences les marquées au niveau du logement et des équipements collectifs et le fameux sentiment d'insécurité.

Si les indicateurs statistiques font apparaître un certain nombre de caractéristiques communes des quartiers dégradés, il n'en demeure pas moins que les réalités locales sont loin d'être homogènes⁵.

Dans l'idée de revitaliser les quartiers populaires, l'hypothèse énoncée par la région bruxelloise est de faire un lien entre territoire (quartier), question sociale et environnement. Autrement dit, l'objectif est d'intervenir sur un double front : «amélioration du cadre de vie» et développement de la «cohésion sociale».

Cette hypothèse s'inscrit dans une conception de l'environnement «localiste» de l'espace, c'est-à-dire dans une référence au quotidien proche, à l'espace de vie, aux alentours et au voisinage.

3. Alter-Echo, n° 33, 29 juin 1998.

4. Depuis 1998, d'autres quartiers d'initiatives se sont rajoutés.

5. Cf. M. Hamzaoui, «Le travail social territorialisé. Les nouveaux lieux d'insertion locales», in Université de Picardie Jules Verne, L'Europe entre politiques et pratiques sociales, Coll. Education permanente, Amiens, 1995.

Par «amélioration du cadre de vie, il s'agit de garantir aux habitants des«QI» une qualité de vie et d'environnement : espaces publics, espaces verts, accès aux équipements collectifs, propreté, sécurité, etc.

Par développement de la «cohésion sociale», il s'agit d'une part, de

développer l'axe insertion par la création des emplois subventionnés ou des stages de (pré)formation (volet socio-professionnel) et d'autre part, de développer des projets qui privilégie l'implication des habitants (axe politique et de lien social).

Pour rappel la politique de l'insertion sert aujourd'hui de référent à de nombreuses politiques publiques dans les secteurs de l'emploi, de la formation et de l'aide sociale.

Ainsi à partir des années 80, des politiques dites d'insertion se sont développées dans le cadre des plans de résorption du chômage (compétences régionalisés depuis 1989) et des expérimentations territorialisées. Ces différentes politiques mettent l'accent sur l'employabilité, l'adaptation de la main d'oeuvre au «nouveau» paysage économique et «l'activation» de politiques de l'emploi et de l'aide sociale.

C'est en ce sens que le programme de «Quartiers d'initiative» vient s'inscrire dans la continuité de la logique de différentes mesures de la politique d'insertion. Cette politique d'insertion territorialisée a pour fonction l'insertion socioprofessionnelle des personnes sans emplois, principalement des jeunes sans qualification issus de ces quartiers.

Parmi les projets engagés dans le cadre de l'«amélioration du cadre de vie» et de développement de la «cohésion sociale», on peut citer l'exemple de l'insertion des jeunes sans qualifications par l'Agence Bruxelles-Propreté (un organisme para-régional) :

Ces personnes sont employées sous contrat du Programme de transition professionnelle (PTP), dont l'objectif est le suivant : «la création d'emplois et donc l'insertion de jeunes issus de ces quartiers dans une filière professionnelle, dans le cadre d'un organisme dont la mission est celle de rendre la Région plus propre et agréable à vivre et dont les activités se dérouleraient dans les quartiers visés (voir les QI) par ces actions pourrait permettre d'apporter, en un seul temps, une ébauche de réponse aux préoccupations évoquées par :

- l'amélioration du cadre de vie de ces quartiers par le développement d'une plus grande propreté;
- l'amélioration du climat social par l'embauche de jeunes issus de ces quartiers;
- l'amélioration de l'adhésion des habitants de ces quartiers à un système social existant par la manifestation visible, à travers de la présence professionnelle de «leurs jeunes sur le terrain» de l'intérêt et du support que les pouvoirs publics apportent à ces entités

défavorisées... »⁶.

II. IMPLICATION COMME INSTRUMENT DE L'INTERVENTION SOCIALE

Théoriquement, les initiatives locales sont considérées comme des espaces privilégiés d'expérimentation et de généralisation des techniques de l'implication. Ces techniques qui ont recouru à des procédés de type partenarial et de projet, cherchent à mobiliser les habitants et à les associer concrètement aux actions publiques locales.

1. Exemple procédural de d'implication dans les QI

Dans le cadre des «Quartiers d'initiative», est prévue la création d'un Comité d'initiative par commune pour élaborer et suivre les projets. C'est ainsi que l'implication des habitants se traduit au travers du comité qui est composé de trois délégués de la commune, un délégué du CPAS, un délégué de la Mission locale, un délégué du Réseau Habitat, deux délégués régionaux (un fonctionnaire du Ministère de la Région bruxelloise et un représentant de la DRISU) et trois habitants du quartier concerné.

Lors de la conférence de presse le 4 février 1999 sur l'état des lieux des quartiers d'initiative, le Ministre-Président a mis l'accent sur le succès de la méthode participative et concertée au sein de ces comités de quartier. «C'est la première fois», explique-t-il, «que la concertation est poussée aussi loin dans un projet régional bruxellois (mêlant le privé et le public en rassemblant à la fois des représentants de la Région, des communes concernées, des associations présentes sur le terrain et des habitants). Cet aspect de concertation garantit l'adhésion d'un maximum de personnes aux changements apportés dans les quartiers et à la réussite des différents programmes sociaux à long terme»⁷.

Les experts-intervenants de l'Administration régionale pour l'aménagement du territoire et du logement de la Région bruxelloise (AATL) et de la Délégation régionale interministérielle aux solidarités urbaines (DRISU) abandonnent dans le même sens et principalement l'impact positif des quartiers d'initiative sur le contrat de quartier. Un expert de l'AATL explique : «Dans les contrats de quartier, est prévue la création d'une Commission locale de développement intégré (CLDI). Le but de la CLDI

6. Agence Bruxelles-Propreté, Proposition de projet d'insertion dans le cadre du programme d'action pour quartiers en difficultés, 1998.

7. Cf. Alter Echos, n° 46, 1999.

est de réunir, en assemblée, toutes les personnes qui auraient un avis à donner sur le programme, y compris les habitants. L'implication des habitants n'est malheureusement pas toujours évidente dans les contrats de quartier. Le Conseil d'État s'était d'ailleurs opposé au fait que la Région puisse obliger la Commune à créer une CLDI. Bref, certaines communes jouent le jeu, d'autre pas. En fait, il est très dur d'avoir une assemblée vraiment démocratique... Mais l'idée fait son chemin. (...). Le programme Quartiers d'initiative y est pour beaucoup. Il a ouvert de nombreuses perspectives par rapport aux contrats de quartier. Il a été l'occasion d'expérimenter de nouvelles pratiques au niveau de la démocratie locale. Des réunions rassemblent les coordinateurs des quartiers d'initiative. (...). Cette coordination globale est une véritable innovation. De grands échanges d'expériences et de pratiques ont lieu lors de ces réunions... »⁸.

Cette lecture optimiste et positive de cette expérience territorialisée est relativisée, voir contredite, par certains acteurs associatifs locaux de certains quartiers d'initiative. Dans le cahier de revendication de «SOS Cureghem», définit comme «mouvement citoyen et apolitique», on constate le manque de transparence et d'information sur la création et l'élection du Comité d'initiative du «Quartier Conseil-Bara». L'une des animatrices⁹ de cette jeune association a déploré «le fait qu'il n'y a pas eu d'assemblée générale organisée par la commune pour permettre aux habitants d'élire leurs représentants locaux au sein d'un comité d'initiative. D'ailleurs, il n'y a même pas eu d'invitation adressée à la population dans les langues (arabe, turc, italien, portugais) les plus usitées du quartier!»¹⁰. Dans le même journal, le Bourgmestre réplique et affirme que lors de l'assemblée générale «il n'y a pas eu d'élections car il n'y avait pas assez du monde. Nous avons donc pris les personnes présentes... ».

2. Critique de la notion implication comme instrument de l'intervention sociale

L'expérimentation, la généralisation et même le «succès» du terme «implication» dans les «nouvelles» politiques locales et sociales ne doivent pas nous inciter à faire l'économie de l'étude des nouvelles conditions d'émergence et des conversions théoriques et pratiques.

L'implication n'est pas un instrument ignoré de la modernisation de l'action publique. Elle existe bel et bien mais sous forme, d'une part, de «participation associée à la consultation»¹¹ où l'on vise à

8. Cf. Alter Echos, n° 47, 1er mars 1999.

9. L'animatrice a fait partie des «Citoyennes responsables» association née lors des événements de Cureghem à Anderlecht.

10. Le Soir, 4 mars 1999.

conjuré la conflictualité et à rechercher l'approbation pour légitimer l'intervention publique de plus en plus technicisée et, d'autre part, de «participation contestatrice et autogestionnaire» (voir les expériences des années 60 et 70 de développement communautaire, de groupes autonomes et autogestionnaires, des mouvements anti-institutionnels, antipsychiatriques, etc.) où l'action participante se focalise prioritairement sur le travail de conscientisation politique par le bas formulé dans une perspective de changement global de la société capitaliste.

Or, c'est précisément ce qui a changé. En recherchant des moyens pour associer systématiquement l'usager dans les «nouvelles» politiques locales, la démarche managériale a introduit des pratiques politico-administratives qui s'efforcent de faire participer l'usager à la conception et l'évaluation des prestations, des services et des parcours d'insertion. Dans ce sens, «la notion de participation se trouve associée à celle d'implication» (J. Donzelot et Ph. Estèbe, 1994), c'est-à-dire un investissement dans la vie sociale, une mobilisation des forces et une action de construction d'un parcours ou d'un itinéraire fondés sur des caractéristiques personnelles, culturelles ou ethniques des individus et des populations ciblés. Cette nouvelle configuration nécessite une redéfinition du statut de l'usager (voir plus loin) pour permettre de s'investir, de se mobiliser et de donner une légitimité «démocratique» à ces programmes d'insertion territorialisés.

Cette forme d'implication fonde sa légitimité sur l'essoufflement d'une démarche participative contestatrice ou propositionnelle (S. Wuhl, 1996) issue des années soixante et septante, actuellement réduite à une banale procédure de traitement technocratique ou à une confrontation idéologique.

Cette démarche participative s'appuie sur une «force vive» (R. Donzelot et Ph. Estèbe, 1994) qui se réfère au mouvement ouvrier et aux luttes populaires et urbaines dont les revendications s'articulent autour des conditions de vie et la défense des intérêts économiques (J. Ion, 1990; S. Wuhl, 1996).

Suite à l'essoufflement de l'«idéal participatif»¹², les pouvoirs publics se sont «substitués» aux «forces vives» en organisant des procédures d'implication afin d'associer ce que Jacques Donzelot appelle des «non-forces sociales» à une société d'insertion.

Mais c'est avant tout au sein du «social actif» qu'il faut resituer la notion

11. Cf. J. Ion, *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Ed. Privat, Toulouse, 1990 ; J. Donzelot et Ph. Estèbe, *L'Etat animateur. Essai sur la politique de la ville*, Ed. Esprit, Paris, 1994; S. Wuhl, *Insertion : les politiques en crise*, PUF, 1996 ; P.-N. Le Strat, *L'implication. Une nouvelle base de l'intervention sociale*, Ed. L'Harmattan, 1996.

12. Les auteurs comme J. Ion, S. Wuhl et J. Donzelot attribuent cet essoufflement au déclin de l'action collective, au mouvement syndical et ouvrier et aux couches moyennes salariées qui vont s'éloigner des grands ensembles et des banlieues (en France), privant le mouvement participatif de l'une de ses forces motrices originelles.

d'implication (S. Wuhl, 1996). Elle s'inscrit dans le cadre politique de la gestion territoriale des problèmes.

2.1. Transformation de l'usager «ayant droit en» en usager «client»

En effet, l'introduction du traitement différencié et territorialisé dans le secteur social par le recours à des modalités techniques de contractualisation et à des projets d'octroi de prestations ou de services, au détriment d'une conception de l'égalité de traitement des usagers d'une même catégorie, transforme l'administré ou l'«ayant droit» en «citoyen dit responsable» et en «usager-client»¹³ des administrations et des services sociaux. Cette «nouvelle» configuration de l'action publique tente, comme nous avons dit, de mobiliser les «usagers-clients», de les impliquer et de les faire participer concrètement à la conception et à l'évaluation des prestations, du service et de leur parcours d'insertion.

Le terme implication s'impose donc aujourd'hui en matière de gestion du social pour accélérer la recomposition locale des politiques sociales sectorielles. Ainsi, les dispositifs d'insertion territorialisés sont devenus les lieux privilégiés d'expérimentation et de généralisation de cette modernisation par l'implication des usagers «clients» et «citoyens responsables».

Au-delà d'un changement procédural par la diffusion des pratiques managériales (contrat, partenariat, territorialisation, expérimentation...), changement qui justifie la réorganisation et la modernisation, par l'implication de l'usager, des règles de fonctionnement des institutions publiques et des dispositifs parapublics, on peut observer la modification des valeurs et des normes qui structurent le champ du social. Derrière le traitement différencié qui nous renvoie à l'individualisation du traitement par la singularité des situations, en définissant l'usager comme client (référentiel du marché) et comme «citoyen responsable» (référentiel ethico-politique), il y a la diffusion très puissante de la logique néolibérale au niveau tant des orientations que des moyens d'action dans le domaine social. En effet, la modernisation et la réorientation de l'action publique, entre autres par l'implication des usagers, ne font que souligner le triomphe d'une gestion qui repose sur le référentiel du marché et de la vision managériale sur la question politique.

Cette vision fut critiquée par un certain nombre d'auteurs¹⁴ qui ont étudié cette nouvelle configuration de la modernisation par l'usager dans les services publics et notamment dans le domaine social. Ainsi,

13. J-L. Chopart, «Le travail social à l'épreuve du libéralisme : quelles régulations pour les professions de l'intervention sociale», in D. De Ridder (sous la dir.de), *les nouvelles frontières de l'intervention sociale*, Ed. L'Harmattan, 1997.

14. Cf. B. Jobert (sous la dir. de), *Le tournant néolibéral en Europe*, Ed. L'Harmattan, 1994; B. Enjolras, «La marchandisation du social», *Revue française des affaires sociales*, n°4, 1996; Ph. Warin (sous la dir. de), *Quelle modernisation des services publics ? les usagers au cœur des réformes*, Ed. La Découverte, Paris, 1997; M. Autès, *Les paradoxes du travail social*, Ed. Dunod, Paris, 1999.

Philippe Warin¹⁵ a constaté durant les réformes de la «modernisation de l'administration et des services publics» menées en France (1981-1995) que la transformation des rapports aux usagers n'est pas seulement un prétexte pour réorganiser les règles de la fonction publique. Elle apparaît aussi comme une modalité de conversion de la société française vers un modèle de société libérale.

Le retour à une rationalité économique néolibérale dans le secteur social -- où les institutions comme les CPAS, les sociétés de logement social, etc. peuvent être gérées comme des entreprises privées -- implique que l'intervention de l'État social «ne doit pas constituer un frein à l'initiative et à la responsabilité individuelle » (M. Autès, 1999). Cette conception de la liberté d'initiative et de responsabilisation s'appuie sur une rhétorique de la satisfaction de l'«usager-client» et «responsable. Cette satisfaction d'une figure, dans le réel introuvable, de l'«usager-client» ignore qu'une grande partie des populations ciblées dans les QI est en situation de précarité ou de désaffiliation et qu'elle est loin d'être en mesure de faire valoir un point de vue sur les prestations et les aides offertes¹⁶ ou le choix des parcours d'insertion.

À moins que cette démarche managériale ne s'adresse, avant tout, à des catégories solvables et qu'ainsi elle n'établisse un arsenal de procédures de sélection et de triage entre les employables et les inemployables ou les bons et les mauvais clients pour l'accessibilité au service, à la prestation et au droit à une qualité de vie¹⁷.

Or, dans le cadre des programmes sociaux différenciés et territorialisés, les professionnels du social ont affaire à des personnes ou des populations qui correspondent à la conception d'«individualisme négatif» «à base de distance et de défiance envers l'autre et envers tout engagement susceptible de faire lien»¹⁸. Ces individus et populations concrets en situation de précarité ou en cours de désaffiliation sont le plus souvent mal placés pour s'impliquer, participer à des projets d'insertion et socio-urbain et être «citoyens responsables» «alors qu'on leur dénie le plus souvent le minimum de reconnaissance dans la vie de tous les jours»¹⁹.

On peut dès lors se demander si cette définition de modernisation par l'implication de l'usager-client et citoyen responsable ne risque pas de légitimer une inégalité de fait et d'accentuer la différence entre les gens «solvables» et «non solvables» et si elle ne conduit pas uniquement à confier aux individus et aux populations ciblées la propre gestion de leurs difficultés.

En effet, les pratiques contractuelles nous montrent que l'implication, tant

15. Ph. WARIN, «Les services publics : modernisation, découverte de l'usager et conversion libérale», in Ph. Warin (sous la dir. de), op.cit.

16. Cf. J-N. CHOPART, «Les professions sociales : de la certitude professionnelle au modèle de la compétence?», in Ph. Warin (sous la dir. de), Quelle modernisation des services publics? Les usagers au cœur des réformes, op. cit. Voir aussi son article «Le travail social à l'épreuve du libéralisme. Quelles régulations pour les professions de l'intervention sociale», op. cit.

17. Voir par exemple, d'une part, le paradoxe du «contrat de gestion» dans le cadre des sociétés de logements sociaux en Wallonie qui veut répondre à la fois à la demande des citoyens, y compris les «non solvables» et le nécessaire équilibre financier des sociétés agréées et d'autre part, la pré-sélection des stagiaires dans certains dispositifs d'insertion et de formation professionnelle pour arriver à un résultat «satisfaisant» d'insertion.

18. M. Gauchet, «Entretien», Esprit, novembre 1993, p. 77.

19. Cf. R. Castel, Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat, Ed. Fayard, Paris, 1995.

au niveau des partenaires locaux qu'à celui des publics cibles, est réduite à une marge d'initiative sans bouleverser la logique qui relève de mode de relation inégalitaire, hiérarchique, de tutelle et de dépendance. Ainsi, obligé de contracter avec certaines institutions et certains dispositifs sociaux en s'impliquant dans des projets de parcours d'insertion et socio-urbain, l'usager-client et citoyen responsable se trouve en fin de compte dans un processus de gestion quotidienne de ses propres difficultés pour lutter contre l'empêchement, la désinsertion et la disqualification sociale, plutôt que dans un processus de participation-implication à un projet de vie épanouissant, lui permettant d'affirmer des choix et d'exercer sa capacité d'autonomie²⁰.

En tout état de cause, l'implication et la participation des individus comme habitants ou demandeurs d'une aide sociale ou d'un emploi, en l'absence d'une modalité de «branchement» de la sphère du «social actif» sur le système productif, n'est pas, comme le souligne Simon Wuhl²¹, de nature à agir sur les déterminants essentiels de la situation des populations des quartiers en difficulté.

2.2. L'implication qui s'arrête à la porte de consultation

Nous avons effectué plusieurs enquêtes auprès des habitants des quartiers d'initiatives dans la région wallonne. Au sujet de souhait ou non de s'impliquer dans des projets de revitalisation du quartier, la tendance lourde se dégage soit en terme de ne pas s'impliquer, soit se centre essentiellement sur une contribution en matière de consultation ou d'information.

2.3. Une division «taylorienne» du temps d'implication

Le facteur temps de l'implication est mesuré selon le système hiérarchique de la position de chaque acteur dans la conception, la gestion, l'évaluation et la prise de décision (gouvernement régional, pouvoir local, monde associatif, habitant...).

Plusieurs enquêtes effectuées dans le cadre des programmes intitulés «initiatives locales», nous montre qu'entre le temps de mobilisation ou d'information des habitants et la prise de décision, un mécanisme de sélection et de tri se développe. Autrement dit, la logique technocratique fondée sur la connaissance, l'expertise des dossiers et la hiérarchie efface graduellement la logique fondée sur la participation et l'égalité entre les partenaires.

20. Si on examine la question de l'implication des habitants et du «retour» des citoyens responsables dans l'expression des régies de quartier wallonnes (1993-1994), seuls les locataires impliqués dans la vie associative locale ou dans les comités consultatifs de locataires et de propriétaires au sein des sociétés de logements sociaux participent au «comité de gestion», mais leur faible représentativité en regard des habitants du quartier vient immédiatement réduire la portée de cette affirmation

21. S. Wuhl, Insertion : les politiques en crise, op. cit., p.128.

Dans cette logique, on peut distinguer au moins quatre temps de sélection :

- a) le temps de la mobilisation (l'ensemble des acteurs y compris les habitants participant)
- b) le temps de la « négociation » (le temps de la délégation)
- c) le temps de la prise de la décision (le temps d'expertise et de l'autorité)
- d) le temps de gestion et d'accompagnement (l'intervention des professionnels du social)
- e) le temps d'évaluation (le retour des experts).

CONCLUSION

Dans une période d'extension du chômage massif et durable, de l'aide sociale et de l'insertion introuvable, on peut craindre à terme que la modernisation des institutions publiques et des associations sociales parapubliques par l'implication des usagers en situation de précarité ou de désaffiliation se trouve réduite à une participation de « gestion des risques » ou de « gestion sociale de la pauvreté »²² avec le risque de déclencher un processus de culpabilisation et de stigmatisation. En tout cas, cette catégorie d'usagers, impliqués comme « clients » et « citoyens responsables » dans des projets d'insertion territorialisés pour l'octroi (ou le maintien) d'un droit, est largement située « en dehors de l'économie des droits et des devoirs collectifs, seulement bénéficiaires d'une survie minimale »²³.

22. C. Lévy, *Vivre au minimum*, Ed. La dispute, Paris, 2003.

23. P. Rosanvallon, *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*, Ed. Le Seuil, 1995, pp. 192-193.

LE GAMBIT DES PLANS SOCIAUX INTÉGRÉS

Alain ANCIAUX
Institut des Sciences du Travail
Université Libre de Bruxelles

Depuis 1998, les Plans Sociaux Intégrés ont pris en Wallonie le relais des actions de lutte contre la précarité et l'exclusion au niveau local. Les stratégies sont parfois problématiques entre le Ministre, le coordonnateur et le travailleur de première ligne. Sur l'échiquier social, l'un des pions doit se sacrifier (figure de jeu appelée «gambit») pour faire progresser les deux autres.

INTRODUCTION

Depuis 1998, les Plans Sociaux Intégrés ont pris en Wallonie le relais des actions de lutte contre la précarité et l'exclusion.

Ces Plans Sociaux Intégrés ont été institutionnellement lancés par l'intermédiaire de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 10.06.99 à la subvention spéciale aux communes pour la mise en oeuvre d'un plan social intégré¹.

L'article 7 de cet Arrêté précise le fait que la Région Wallonne «assure la coordination, l'accompagnement et l'évaluation des plans sociaux intégrés».

Les Plans Sociaux Intégrés se centrent sur certains axes prioritaires signalés à la Région Wallonne.

Ce sont :

- l'insertion sociale et culturelle des jeunes
- l'insertion professionnelle
- la prévention de la toxicomanie et le traitement des assuétudes
- la prévention de la délinquance et de la petite criminalité, ainsi que l'accompagnement favorisant la réinsertion des délinquants;
- la cohabitation et l'intégration harmonieuse des collectivités locales
- l'assistance aux victimes d'actes de délinquance².

1. Depuis 1998, j'évalue l'action de différents PSI à la demande de l'OSBW (Intercommunale des Oeuvres Sociales du Brabant wallon).

2. Direction Interdépartementale de l'Intégration Sociale, 2001, Le Plan Social Intégré, p.3

Dès octobre 1998 des journées de présentation et une réunion générale organisée par la DIIS à Namur avaient permis de comprendre le fait que différents dénominateurs communs intéressent les PSI dans plusieurs secteurs de gestion et d'évaluation des projets. C'est le cas, par exemple, des profils professionnels, de la gestion de projets, des solutions originales et pratiques.

Les Plans Sociaux Intégrés(PSI) voient les communes co-financer leurs programmes à concurrence de 30 pour cent minimum de la subvention perçue par la Région Wallonne.

Chaque PSI se compose d'un chef de projet, d'un coordinateur et de travailleurs de première ligne.

Dans cet exposé, je vais présenter brièvement cinq exemples de PSI avant de décrire les stratégies de l'action sociale organisant les relations parfois problématiques entre le Ministre, le coordonnateur et le travailleur de première ligne. Sur l'échiquier, l'un des pions doit se sacrifier (figure de jeu appelée «gambit») pour faire progresser les deux autres.

A. PRÉSENTATION DE CINQ PSI DU BRABANT WALLON

1. BRAINE-L'ALLEUD

En février 1998, l'Échevinat de la Jeunesse met sur pied, au sein de l'administration communale, la Cellule d'Intégration Sociale et culturelle(CISC). En février et avril 1998, trois travailleurs sont engagés (un animateur et deux éducateurs de rue). La CISC travaille essentiellement avec un public jeune (pré-adolescents et jeunes adultes), mais aussi, par extension, avec l'ensemble de la population, à travers des actions développées avec les habitants de divers quartiers. La CISC travaille en partenariat permanent avec la Commune de Braine-l'Alleud, le Centre Public d'Aide Sociale, l'Agence Locale pour l'Emploi, la Maison des Jeunes «Le Prisme», le Centre d'Écoute et d'Accompagnement des Jeunes (AMO)et l'Intercommunale des Oeuvres Sociales du Brabant Wallon. Les activités principales sont la»Journée Premier Emploi», le cycle de conférences dans le cadre du conseil de prévention, le skate, les tables rondes de la jeunesse, la semaine culture jeunes...

2. CHASTRE

Chastre et ses 7 villages (Chastre, Villeroux, Blanmont, Cortil, Noirmont, Gentinnes et Saint-Géry) forment la limite méridionale de la Province du Brabant Wallon, contiguë à celle de Namur. L'entité chastroise connaît un essor qui se traduit, d'une part, par un notable accroissement de la population (progression de 15 % en 9 ans passant de 5.630 habitants en 1990 à 6.516 fin de l'année 2000), et d'autre part, par un développement rapide de son habitat. De 1977 à 1981, 267 logements sociaux, répartis sur trois implantations, ont été construits dans la commune.

Le Plan Social Intégré développe de nombreuses activités à destination des jeunes, une animation de quartier et un projet de lutte contre les assuétudes.

3. GREZ-DOICEAU

Les axes du Plan Social Intégré de Grez-Doiceau sont : l'insertion professionnelle, l'insertion sociale et culturelle, la cohabitation et l'intégration harmonieuse des communautés locales.

Les actions du PSI sont les suivantes : projet PISQ (Petite Infrastructure Sociale de Quartier) sur trois sites de l'entité (Archennes, Heze et Nethen), envoi d'un tout-terrain : Almanach des associations sportives et culturelles stages «Été-Jeunes : multi-sports, suivis individuels, démarches et constitution d'un dossier pour la mise en œuvre d'une halte-garderie, recrutement de bénévoles, mise sur pied d'un vestiaire seconde-main en collaboration avec des bénévoles, recrutement et suivi de l'équipe des bénévoles œuvrant dans le cadre de l'aide parascolaire, convention avec le Centre de médecine spécialisée et d'autres praticiens (psychothérapeutes, dentistes...), organisation d'un petit-déjeuner Emploi avec les employeurs du territoire communal (FOREM, CPAS et ALE). Thème : possibilités d'aide à l'embauche. Mise sur pied de réunions de concertation psychosociales (avec la rédaction d'une Charte).

4. JODOIGNE

Le PSI est géré par un Comité d'Accompagnement qui réunit différents partenaires de Jodoigne (et de sa région) concernés par les actions projetées ou développées. Ces différents partenaires sont, par exemple, le Centre Public d'Aide Sociale, l'Action en Milieu Ouvert, la Police, la Gendarmerie, le Centre Culturel, l'Intercommunale des Oeuvres Sociales du Brabant, la Région Wallonne et la Ville de Jodoigne.

5. TUBIZE

Le projet global du PSI consiste à renforcer et élargir la coordination sociale sur l'entité de Tubize.

Dans un premier temps, un inventaire du secteur associatif de l'entité a été réalisé. Il consiste en la définition du public-cible de chaque association et de ses objectifs. Cet inventaire a donné naissance à un organigramme permettant de visualiser non seulement la localisation de ces associations sur l'entité ainsi que les partenaires déjà effectifs. Le rôle du PSI est de centraliser les projets proposés et menés par les différentes associations (publiques et / ou privées de l'entité), partenaires réguliers ou ponctuels du PSI. L'organisation des partenariats et la création de synergies entre différentes associations, le travail en réseau psychosocial sont privilégiés. Le PSI a choisi de travailler au renforcement du travail communautaire avec comme but l'adaptation des institutions sociales aux besoins des membres de la communauté.

B. LES STRATÉGIES

Par «stratégie», il convient de comprendre un mode de fonctionnement (logique d'action) ou parfois une volonté d'action. Une stratégie peut être le fait d'un individu, parfois celui d'un groupe ou d'une organisation.

Les différentes stratégies se complètent parfois, s'excluent ou s'opposent mutuellement en vertu de plusieurs composantes liées, par exemple, aux objectifs personnels des différents acteurs.

Dans cette optique, une stratégie est l'instrumentation consciente d'un objectif révélé ou non révélé (pour préserver l'espace de manoeuvre du stratège).

Il est difficile d'établir une typologie des stratégies. La liste qui suit n'est pas exhaustive et a comme objectif principal de répertorier certaines stratégies courantes dans le champ du travail social et, plus particulièrement, dans les Plans Sociaux Intégrés.

1. la stratégie conflictuelle : certaines réalisations dans le domaine des Plans Sociaux Intégrés découlent de conflits ou débouchent sur des conflits, des oppositions ou une crise provoquée volontairement par un ou différents partenaires impliqués dans l'action. La stratégie conflictuelle vise à l'émergence d'une tension libératrice ou révélatrice d'enjeux : le conflit s'exprime dans une version atténuée sous une forme symbolique

et ritualisée qui l'empêche de devenir ouvert tandis qu'une suite de conflits, nombreux et / ou répétitifs, peuvent conduire à la mise en route de procédures de négociation ou même d'un arbitrage d'ordre judiciaire ou politique.

2. la stratégie consensuelle : Un plan Social Intégré est souvent l'objet d'un accord entre, d'une part, les pouvoirs publics et, d'autre part, une ou des organisations représentant la population. Le travailleur social opte pour une stratégie consensuelle lorsqu'il vise essentiellement la recherche d'accords, de compromis et de partages (par exemple, de pouvoir ou d'argent) en utilisant la négociation comme arme principale.

3. la stratégie d'appropriation : un Plan Social Intégré est parfois récupéré par un groupe ou par une organisation. Il peut être récupéré par un échelon supérieur de la société. Par exemple, un Commune ou un Échevinat (ou un Ministre) s'approprie les résultats d'une action entreprise sur le terrain par une association qui, par la mise en oeuvre de méthodes originales, a obtenu des résultats supérieurs aux actions qui étaient cautionnées par ce même Plan Social Intégré.

4. la stratégie d'autodétermination : des actions au sein du Plan Social Intégré peuvent être le résultat d'une poussée de l'opinion publique ou d'une action de la part d'une partie de la population voulant participer d'une façon plus démocratique à des actions la concernant.

5. la stratégie d'imitation : un projet au sein du Plan Social Intégré se modèle, par exemple, sur une autre action. Il ne s'agit pas, dans ce cas, d'une «récupération», mais bien d'une transposition d'une action continuant par ailleurs(mais organisée par un autre groupe).

6. la stratégie d'innovation : le Plan Social Intégré, principalement dans certaines applications provenant du monde associatif, engendre des actions nouvelles, alternatives et originales. Toutes ne débouchent pas sur des résultats convaincants et durables, mais elles fonctionnent comme des «bancs d'essai».

7. la stratégie d'intégration : le Plan Social Intégré est parfois utilisé, non pas pour réaliser la seule redistribution des ressources disponibles, mais bien pour désamorcer des revendications provenant d'une partie de la population. La stratégie d'intégration peut également viser à gommer la distinction ou la disjonction existant entre différents groupes sociaux.

Cette volonté d'intégration présuppose que le groupe intégrateur détienne la Normalité, la Vérité et que l'intégration soit un facteur induisant un rééquilibrage social en faisant disparaître les franges marginales.

8. la stratégie de conscientisation : c'est le cas, par exemple, d'expériences de formation professionnelle avec de jeunes immigrés qui ont «une fonction de contact et de revalorisation de l'estime de soi» venant compléter la fonction formative au niveau professionnel» Par l'action de travail social, le travailleur social a la possibilité de se centrer sur la formation politique d'un groupe de base afin qu'il prenne conscience des déterminants politiques, sociaux, économiques, culturels... qui freinent sa libération ou l'avancement de ses projets.

9. la stratégie de décloisonnement : une action peut être organisée pour faciliter le rapprochement entre des groupes en situation de distinction ou de disjonction. C'est le cas, par exemple, des projets visant à une meilleure symbiose entre la population indigène et la population immigrée ou des projets interâges (par exemple, un projet réunissant des jeunes et des personnes âgées).

10. la stratégie de délocalisation : la mise en oeuvre d'une action au sein du Plan Social Intégré concrétise parfois une volonté de la base ou du pouvoir central de décentraliser les lieux du pouvoir, de la prise de décision ou même certaines réalisations.

11. la stratégie de procuration : il s'agit de faire exécuter par d'autres une action émanant du Plan Social Intégré. C'est, par exemple, déléguer certains pouvoirs ou la poursuite de certains objectifs à des groupes au niveau des quartiers.

12. la stratégie de rationalisation : le Plan Social Intégré est une action dynamique entraînant, par la coordination et l'union d'efforts divers, l'application d'une politique sociale plus cohérente. Cette rationalisation, largement utilisée dans les techniques d'aide à la prise de décision, concerne les ressources techniques (effectuer, par exemple, le choix du type d'action le plus efficace ou le plus avantageux pour les personnes concernées), les ressources financières (par exemple, par la redistribution des moyens financiers entre les différentes séquences d'un programme afin de maximaliser le rapport coût-efficacité) ou les ressources humaines (par exemple, en effectuant un partage des tâches par la détermination de rôles reliant les capacités de chacun et des séquences d'action spécifiques).

13. la stratégie de rationalité limitée : un Plan Social Intégré comporte des objectifs globaux, mais également des objectifs personnels développés par certains des acteurs engagés dans l'action. Par exemple, un responsable politique comprend les retombées électorales positives qui découlent de sa caution donnée à une action qui va déboucher sur des résultats concrets pour la population. Par exemple, un travailleur bénévole engagé dans cette action espère se «faire remarquer» indirectement et trouver un emploi rémunéré. Par exemple, un travailleur social, dans l'organisation d'une action de travail social, tente de montrer que sa présence est indispensable.

14. la stratégie de répliation : c'est la copie par un groupe d'une action qu'elle organise déjà dans un autre cadre ou dans un autre lieu. C'est un cas de transposition interne.

15. la stratégie de transcendance : par exemple, un travailleur social s'engage dans une action de travail social alternative afin de dépasser le discours institutionnel ou officiel. Cette stratégie consiste à rechercher des finalités sociales divergentes ou une fonction nouvelle du travail social.

Cette énumération de stratégies n'est certainement pas exhaustive et, sur le terrain, des tactiques spécifiques en concrétisent parfois la poursuite.

LE GAMBIT DES PLANS SOCIAUX INTÉGRÉS : DU PSI AU PPP

Si nous regardons la situation des Plans Sociaux Intégrés au mois de juin 2002, il nous faut tout d'abord constater que ce dispositif se situe dans une zone d'incertitude. Les PSI ont été instaurés de 1998 à 2000. Un nouveau programme devait être mis sur pied dès 2001, ce qui ne fut pas le cas. Les années 2001 et 2002 sont donc des années intermédiaires.

En effet, avant 2001, la Direction Interdépartementale de l'Intégration Sociale (organe régional) avait mis sur pied un projet destiné à pérenniser les Plans Sociaux Intégrés. Ce projet fut mis au panier par le Ministre de l'Intérieur de la Région Wallonne qui élaborait son propre projet, beaucoup plus centré sur une logique sécuritaire. A titre indicatif, le projet de la DIIS était beaucoup plus «à gauche», tandis que le Ministre de l'Intérieur est plutôt «à droite», même s'il est possible de le qualifier de «libéral modéré».

Le projet du Ministre «place entre autres l'accent sur les projets de «prévention de la délinquance et de la petite criminalité ainsi que (sur) l'accompagnement favorisant la réinsertion des délinquants»³.

De nombreux travailleurs de PSI, non favorables à cette version sécuritaire, provoquèrent une réunion le vendredi 19 avril à Louvain-La-Neuve pour débattre des futurs enjeux du nouveau décret wallon faisant partie du nouveau Contrat d'Avenir pour la Wallonie.

Le Ministre accepta d'introduire cette journée, mais en ne s'attardant que sur des éléments généraux. Le fossé s'était creusé : le Ministre disait «sécuritaire» et les travailleurs de PSI répondaient par «développement social local». Une forte différence dans la perception de l'action des PSI et du rôle notamment des travailleurs de première ligne. Signalons qu'existe aussi en Wallonie un autre dispositif plus sécuritaire (contrats de prévention et de sécurité). La peur de travailleurs des PSI était de voir l'action des PSI inféodée aux Contrats de Prévention et de Sécurité).

Lors d'un petit entretien avec le Ministre en mai 2002, je lui signalai les risques de glissement à droite du dispositif du Plan Social Intégré. Le Ministre me répondit qu'il existait une certaine confusion sémantique quant au sens du terme «sécuritaire» et que tout ce mouvement des travailleurs était provoqué principalement par le parti Écolo.

En juin, à l'occasion de la Conférence annuelle des pouvoirs locaux, le Ministre de l'Intérieur communiqua enfin les détails de son plan (plan Zen).

Le point central de ce plan est en quelque sorte d'unifier les efforts des Plans Sociaux Intégrés, des Contrats de sécurité et de prévention ainsi que l'accompagnement social des victimes dans les zones de police⁴. Le nouveau projet ainsi unifié s'appelle Plan de Prévention de Proximité (PPP). Le terme «sécuritaire» n'apparaît plus directement, mais il est évident que ce nouveau plan est plus sécuritaire que l'ancien PSI.

En quelque sorte, pour le triomphe de la démocratie et de la quiétude des citoyens au niveau local, le travailleur de première ligne se «sacrifie», comme c'est le cas lorsqu'au jeu d'échec on sacrifie un pion dans le cadre d'une stratégie de gambit, en faveur de la logique du coordinateur de PSI.

3. «Journée d'étude autour du futur décret sur les plans sociaux intégrés(PSI) à Louvain-La-Neuve», in Alter Educ, actualité du 9/4 au 23/4/2002, p.429

4. I.BONDROIT, «le plan Zen de Charles Michel», in La Dernière Heure, 8 juin, p.12

Essayons de développer cette idée grâce à un petit tableau reprenant les stratégies de trois personnes concernées par les PSI : le Ministre, le coordinateur et le travailleur de première ligne (travailleur de rue ou éducateur de rue).

Signalons directement que cette vision des choses, si elle est exacte, n'en est que parcellaire car ne tenant pas compte des stratégies d'autres personnes liées au PSI (ainsi que les stratégies des organisations).

TABLEAU DE STRATÉGIES	LE MINISTRE	LE COORDONNATEUR	LE TRAVAILLEUR DE PREMIÈRE LIGNE
1. la stratégie conflictuelle			X
2. la stratégie consensuelle		X	
3. la stratégie d'appropriation	X		
4. la stratégie d'autodétermination			X
5. la stratégie d'imitation		X	
6. la stratégie d'innovation			X
7. la stratégie d'intégration	X		
8. la stratégie de conscientisation			X
9. la stratégie de décloisonnement	X		
10. la stratégie de délocalisation		X	
11. la stratégie de procuration		X	
12. la stratégie de rationalisation	X		
13. la stratégie de rationalité limitée	X	X	X
14. la stratégie de réplication		X	
15. la stratégie de transcendance			X

L'examen de ce tableau nous montre que les stratégies développées par le Ministre et par les travailleurs de première ligne sont assez opposées, le coordonnateur occupant plutôt une place intermédiaire.

La progression du Plan Social Intégré, ou plutôt sa transformation en Plan de Prévention de Proximité demande en quelque sorte un «sacrifice» du travailleur de rue ou de l'éducateur de rue qui en quelque sorte perdra sa «stratégie de conscientisation» pour opter une «stratégie de rationalisation» voulue par le Ministre (ou certains bourgmestres ou échevins) (le versant sécuritaire de l'action sociale).

Ce mouvement s'exprime comme suit en ne retenant que les stratégies les plus évidentes :

TABLEAU DE STRATEGIES	LE MINISTRE	LE COORDONNATEUR	LE TRAVAILLEUR DE PREMIERE LIGNE
1. la stratégie conflictuelle			ABANDON
2. la stratégie consensuelle		calmons-nous	
4. la stratégie d'autodétermination			ABANDON SAUF DEMANDES SÉCURITAIRES
5. la stratégie d'imitation		voyons ce que font les contrats de sécurité	
8. la stratégie de conscientisation			ABANDON
9. la stratégie de décroisement	travaillons ensemble, police et travailleurs sociaux		
12. la stratégie de rationalisation	réduisons les coûts		
13. la stratégie de rationalité limitée	X ?	X ?	X ?
15. la stratégie de transcendance			ABANDON

Ce Plan de Prévention de Proximité devient donc en quelque sorte un échiquier où le travailleur de première ligne (travailleur de rue ou éducateur de rue) perd une série d'attributs (possibilité de développer des conflits constructifs). En quelque sorte, il adopte un profil plus calme (surveiller plutôt qu'écouter) et constructif (élaborer des projets plutôt que de zoner).

C'est assez paradoxal car le profil devant être adopté par le travailleur de première ligne est à la fois plus calme (surveiller plutôt que de s'agiter, c'est-à-dire ne pas provoquer de «vagues») et plus dur (la sécurité plutôt que le développement, c'est-à-dire repérer des dysfonctions plutôt que de faire progresser le niveau social des habitants). D'une certaine manière, le travailleur de première ligne devient, comme c'est le cas dans les Contrats de prévention et de sécurité, un agent de prévention, c'est-à-dire le substitut non assermenté d'un policier de proximité.

Le coordonnateur devient ainsi une sorte de dispatching entre le Ministre et le travailleur de première ligne.

Cette dynamique est problématique pour plusieurs travailleurs mais également pour différentes organisations travaillant en partenariat avec le PSI. C'est le cas, par exemple, de l'AMO (Action en Milieu Ouvert) qui essaie souvent d'adopter une attitude de construction sociale plutôt qu'une attitude répressive. Le nouveau profil du Plan de Prévention de Proximité ne peut satisfaire l'AMO, car l'accent est trop porté sur le coercitif, c'est-à-dire sur la répression qui pourrait s'exercer, par exemple, vis-à-vis des taggers, des toxicomanes, des personnes bruyantes, des personnes gênantes... d'une certaine manière, l'avènement de Big Brother !

CONCLUSION

En conclusion, une stratégie n'a pas été commentée, la stratégie de rationalité limitée, c'est-à-dire les intérêts personnels et les objectifs spécifiques des personnes citées. Il est certain que le Ministre(ou le Bourgmestre ou l'Échevin ou le Président du centre Public d'Aide Sociale) a des objectifs personnels et politiques qui se confondent. Il doit en être de même des coordonnateurs et des travailleurs de première ligne. Il ne s'agit pas du constat d'une stratégie négative, car il est logique de défendre ses idées.

Cependant, il est certain que derrière les projets organisationnels (ou les réactions allant contre le projet PPP), ce sont essentiellement des éléments faisant partie des valeurs et de l'idéologie qui existent, mais qui ne sont pas forcément révélées. Les négociations, les discussions et les échanges de vues s'effectuent ainsi dans un contexte tronqué où il est avant tout question d'action sociale alors que le véritable débat devrait s'établir dans le champ de l'idéologie sociale et politique.

tef - travail emploi formation n°5/2005

*Le développement social local
face aux exigences de l'environnement*

SOMMAIRE

Éditorial Le développement social local face aux exigences de l'environnement <i>Mejed HAMZAOUI</i>	7
Développement durable : construire des mondes communs <i>Marc MORMONT</i>	11
Le développement durable ; rupture ou continuité <i>Bernard KALAOKA</i>	27
Amélioration du cadre de vie et renforcement de la cohésion sociale dans les quartiers populaires : vers une implication «active» des habitants ? <i>Mejed HAMZAOUI</i>	37
Le Gambit des plans sociaux intégrés <i>Alain ANCIAUX</i>	49

ISSN : 0770-0075

Revue éditée avec l'appui financier du Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation
Communauté française de Belgique

© 2003 by TEF - Université Libre de Bruxelles - Avenue Jeanne 44 - B. 1050 Bruxelles - Belgique
Tous droits de traduction et de reproduction réservés dans tous les pays